



صندوق الـيداع والتـدير
+٠٣١٤٤٢+ ١ %٥٥٥ ٨ %٥١٣٨٨%
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

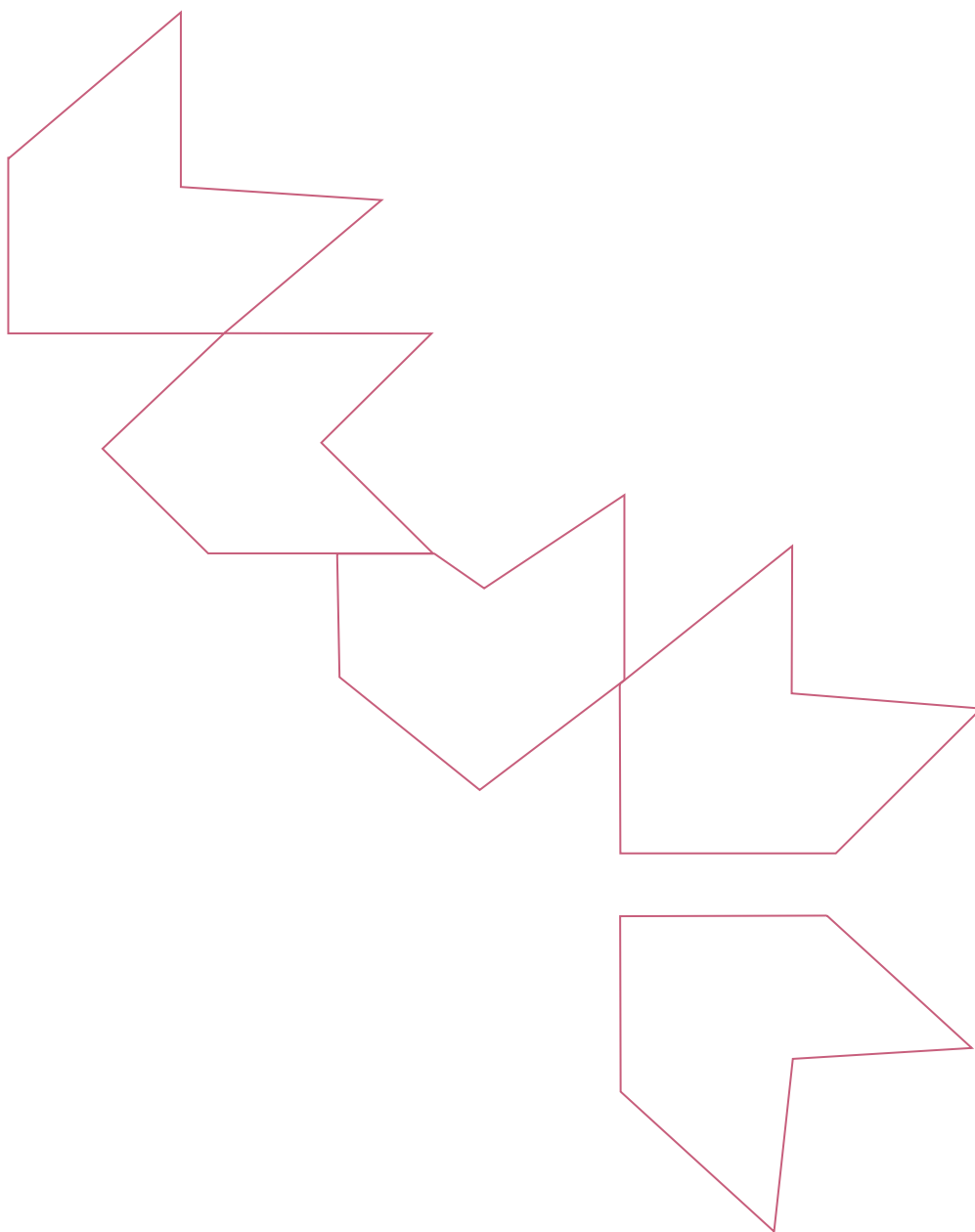
CNRA

الصندوق الوطني للتقاعد والتأمين
+٠٣١٤٤٢+ +٠٥٤٥٥٥+ ١ +٠٣١٤٢ ٨ %٥١٣٨٨%
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

RCAR

النظام الجماعي لمنح رواتب التقاعد
%٥٤٤ ٥٤٥٥٥ ١ +٣٣٤٤٢+ ١ +٣٣٤٤٥٥٥+ ١ +٠٣١٤٢+
RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE





RAPPORT D'ACTIVITÉ **2022**





**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE**



20

22

Sommaire

09 ÉDITO

- Mot du Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR
- Mot du Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG

15 MÉTIERS DE LA PRÉVOYANCE DE LA CDG

- Mission
- Vision
- Savoir-faire
- Valeurs
- Labels et certifications
- Expertise

19 GOUVERNANCE

27 BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA CNRA ET DU RCAR

28 FAITS MARQUANTS 2022

30 CHIFFRES CLÉS 2022

33 FOCUS 2022

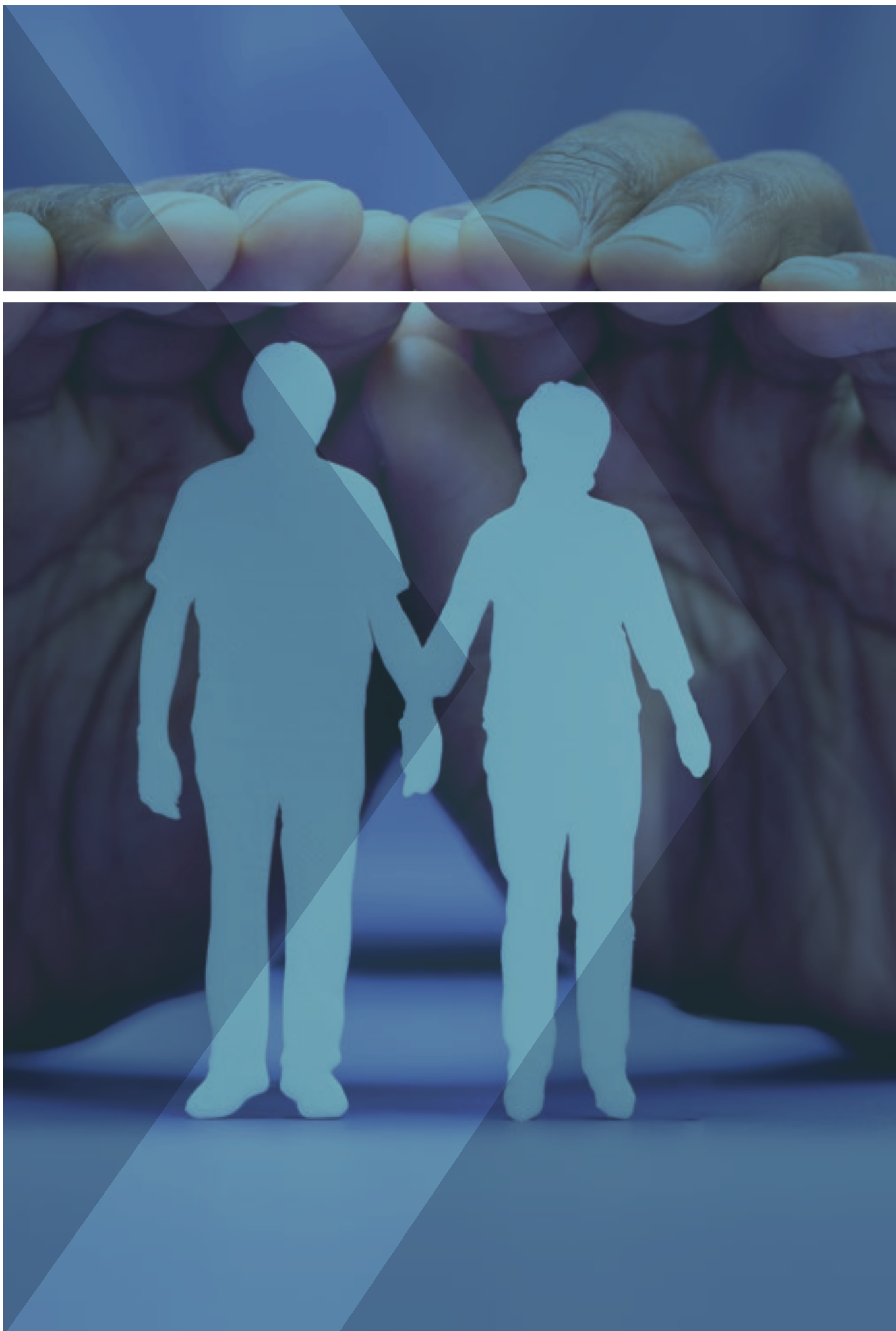
- Forum mondial de la sécurité sociale : La sécurité sociale pour des sociétés résilientes et inclusives
- Programme TAYSSIR : Une gestion déléguée assurée par la CNRA
- AGILYS 2.0 : Plateforme organisationnelle et technologique au service de la prévoyance sociale au Maroc

41 BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE 2018-2022

- Rappel de la Feuille de Route
- Bilan de la Feuille de Route

47 RÉALISATIONS OPÉRATIONNELLES ET FINANCIÈRES

- Gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
- Gestion du Régime Collectif d'Allocation de Retraite



Édito

KHALID SAFIR

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG,
PRÉSIDENT DES COMITÉS DE DIRECTION
DE LA CNRA ET DU RCAR

MOHAMED ALI BENSOUDA

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRANCHE
ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG



Mot du Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion

Président des Comités
de Direction de la CNRA
et du RCAR

22



**... la CDG a toujours
endossé le rôle
d'accompagnateur des
pouvoirs publics à travers
la gestion de régimes de
retraites et des fonds de
solidarité, ainsi que la
conception et structuration
de solutions viables et
utiles à des problématiques
de couverture sociale.**



L'année 2022 a été marquée par un contexte international particulier avec des répercussions sur l'économie et les marchés financiers domestiques. Elle marque également la fin du plan stratégique 2018 - 2022 du Groupe CDG et de ses organismes gérés CNRA et RCAR, dont le bilan est jalonné de réalisations importantes au service du pays et du citoyen.

Consciente de l'importance de la protection sociale en tant que vecteur du développement économique et social du pays, la Caisse de Dépôt et de Gestion a toujours endossé le rôle d'accompagnateur des pouvoirs publics à travers la gestion de régimes de retraites et des fonds de solidarité, ainsi que la conception et structuration de solutions viables et utiles à des problématiques de couverture sociale.

Ces contributions ont été saluées par ses principales parties prenantes au Maroc et à l'international. Les nombreuses reconnaissances obtenues par la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG, en charge de la gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), viennent nous reconforter dans notre engagement.

Ces réalisations sont à même d'asseoir des fondements solides pour notre nouveau cycle stratégique et de contribuer aux priorités nationales, en accompagnant, encore et toujours, avec utilité et impact, les grandes réformes engagées par les pouvoirs publics dans les domaines de la prévoyance sociale et de l'inclusion sociale, au service du citoyen.

KHALID SAFIR

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG,
PRÉSIDENT DES COMITÉS DE
DIRECTION DE LA CNRA ET DU RCAR**



Mot du Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion

22



**... nous avons consolidé
les équilibres actuariels
du RCAR dont l'horizon de
viabilité ressort à 2052, tout
en renforçant le portefeuille
de mandats confiés par
les différentes parties
prenantes à la CNRA, et ce,
en nous appuyant sur une
politique d'amélioration de la
performance opérationnelle,
technique et financière...**



Au terme de notre plan stratégique 2018 – 2022, les métiers de la prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion, à travers, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) ont réalisé des avancées tangibles dans divers domaines d'activité, renforçant ainsi ses missions de gestion de fonds de retraite, de solidarité et d'investisseurs institutionnels.

Pendant cette période, nous avons consolidé les équilibres actuariels du RCAR dont l'horizon de viabilité ressort à 2052, tout en renforçant le portefeuille de mandats confiés par les différentes parties prenantes à la CNRA, et ce, en nous appuyant sur une politique d'amélioration de la performance opérationnelle, technique et financière des organismes et fonds qui nous sont confiés en gestion.

Nous avons placé, de ce fait, l'utilité, le service au citoyen, l'innovation et la transformation digitale au coeur de nos priorités pour rendre nos services encore plus accessibles et plus efficaces.

Notre gestion du programme « Tayssir », qui vise à lutter contre le décrochage scolaire au profit de plus de 2 millions d'élèves nous a permis de contribuer à

la mise en œuvre des orientations des pouvoirs publics en matière d'inclusion sociale, financière et numérique tout en garantissant aux bénéficiaires une proximité maximale et un service aux meilleurs standards.

Nous avons traduit de manière innovante notre vocation de tiers de confiance et notre positionnement d'architecte et assembleur en nous appuyant sur des solutions digitales couplées aux réseaux des établissements de paiement partenaires pour réussir la transformation du mode de gestion du programme et en optimiser les coûts.

Ainsi, les métiers de la Prévoyance de la CDG, la CNRA et le RCAR disposent de fondamentaux solides, grâce à une grande expérience accumulée depuis plusieurs années, une capacité d'innovation et une flexibilité technique et opérationnelle confirmées pour une prise en charge efficiente d'une multitude d'architectures techniques et modes de gestion, sans oublier leurs rôles d'investisseurs institutionnels œuvrant à la fois pour des placements rentables et sécurisés des fonds gérés et pour une contribution efficiente et responsable au financement de l'économie nationale.

Alors que nous avons achevé cette étape fructueuse, nous entamons maintenant une nouvelle phase en ligne avec le plan stratégique 2024 - 2028 en cours de finalisation visant davantage d'utilité et d'impact pour l'ensemble des parties prenantes pour :

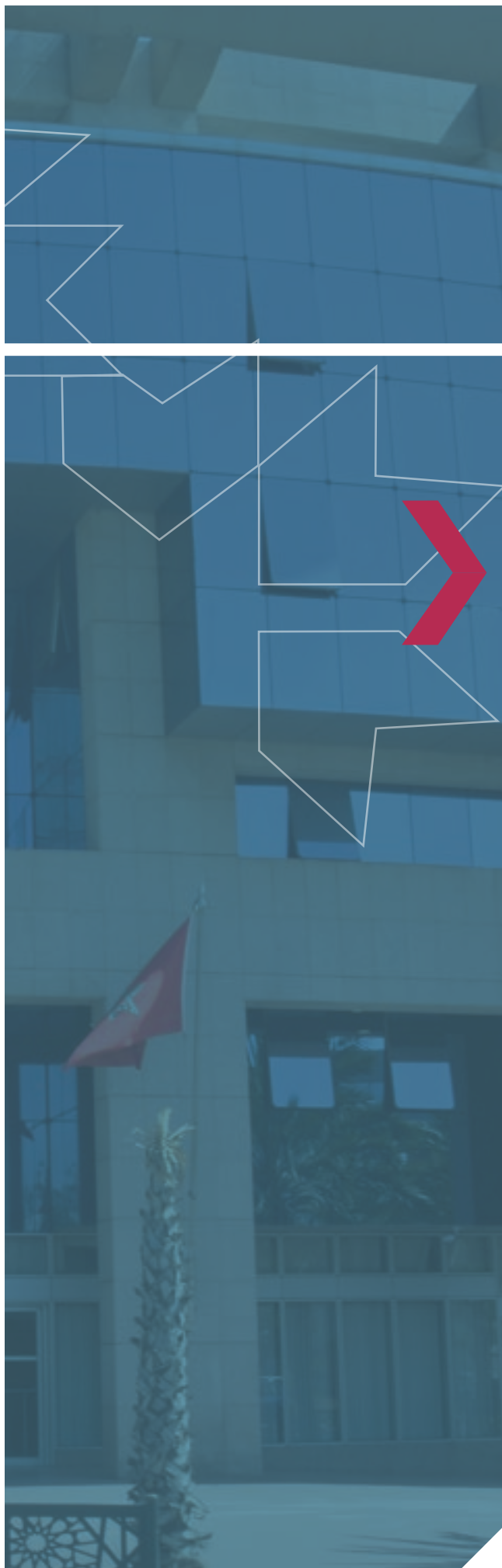
- Consolider nos capacités d'intervention dans les domaines de la prévoyance sociale en tant qu'opérateur global, intégré et apporteur de solutions utiles ;
- Renforcer de manière continue nos offres de produits et services et notre relation avec nos partenaires et le citoyen.

Nos réalisations dans le domaine de la prévoyance sociale et nos ambitions stratégiques au service du développement économique et social de notre pays, trouvent leurs fondements dans la confiance renouvelée des pouvoirs publics, de nos partenaires et le dévouement et l'engagement des Hommes et des Femmes de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG.

Un grand merci à toutes les forces vives qui font les métiers de la prévoyance de la CDG au service du Citoyen.

MOHAMED ALI BENSOUDA

Directeur Général de la Branche
Épargne - Prévoyance
Caisse de Dépôt et de Gestion



Métiers de la Prévoyance de la CDG

MISSION

VISION

SAVOIR-FAIRE

VALEURS

LABELS ET CERTIFICATIONS

EXPERTISE

Métiers de la Prévoyance de la CDG

Mission

Assurer la gestion des régimes de retraite et des fonds de solidarité confiés sous mandat tout en contribuant au développement économique, social et humain du pays.

Vision

Consolider le caractère de « Tiers de Confiance » en tant que gestionnaire de référence des régimes de retraite et des fonds de solidarité.

Savoir-faire

Une gestion multi-Régimes et multi-Fonds sur l'ensemble des facettes capable d'offrir une qualité de service de haut niveau basée sur une structure organisationnelle moderne, un système d'information agile aux meilleures normes, un capital humain qualifié et un dispositif de bonne gouvernance.

Nos valeurs



التميز
Excellence



المواطنة
Citoyenneté



المسؤولية
Responsabilité

Labels & certifications



qualité des services
2020



bonne gouvernance
2020



technologies de l'information et de la communication
2020



erreur, évocation et fraude
2022



recouvrement des cotisations
2022



Communication des administrations de sécurité sociale
2021

Expertise

Gestionnaire de deux institutions, Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), nous mobilisons notre savoir-faire dans les métiers de la Prévoyance :

Gestion des retraites

Elle couvre la promotion et la gestion de produits et régimes de retraite obligatoires et facultatifs au profit des différentes couches socioprofessionnelles :

RCAR : Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

RECORE : Lancé en 1988, le Régime Complémentaire de Retraite (RECORE) est un produit de retraite complémentaire, à adhésion facultative, conçu pour couvrir certaines catégories socio-professionnelles ayant principalement un besoin additionnel en matière de retraite.

FRAM : Lancé en 1991, le Fonds de Retraite des Avocats du Maroc est un produit dédié aux avocats du Maroc, à l'exception de ceux de Casablanca (qui disposent de leur propre caisse, dénommée « **CRAC** » : Caisse de Retraite des Avocats de Casablanca, gérée pour compte par la CNRA également). Il assure à l'avocat, titulaire, stagiaire ou à ses ayants droit, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès.

AUTRES PRODUITS DE RETRAITE : Gestion d'autres produits de retraite visant la constitution de rentes différées ou immédiates (temporaires ou viagères) payables au profit des bénéficiaires désignés par l'organisme contractant et financées au moyen de prime unique ou périodique.

Gestion des fonds de solidarité

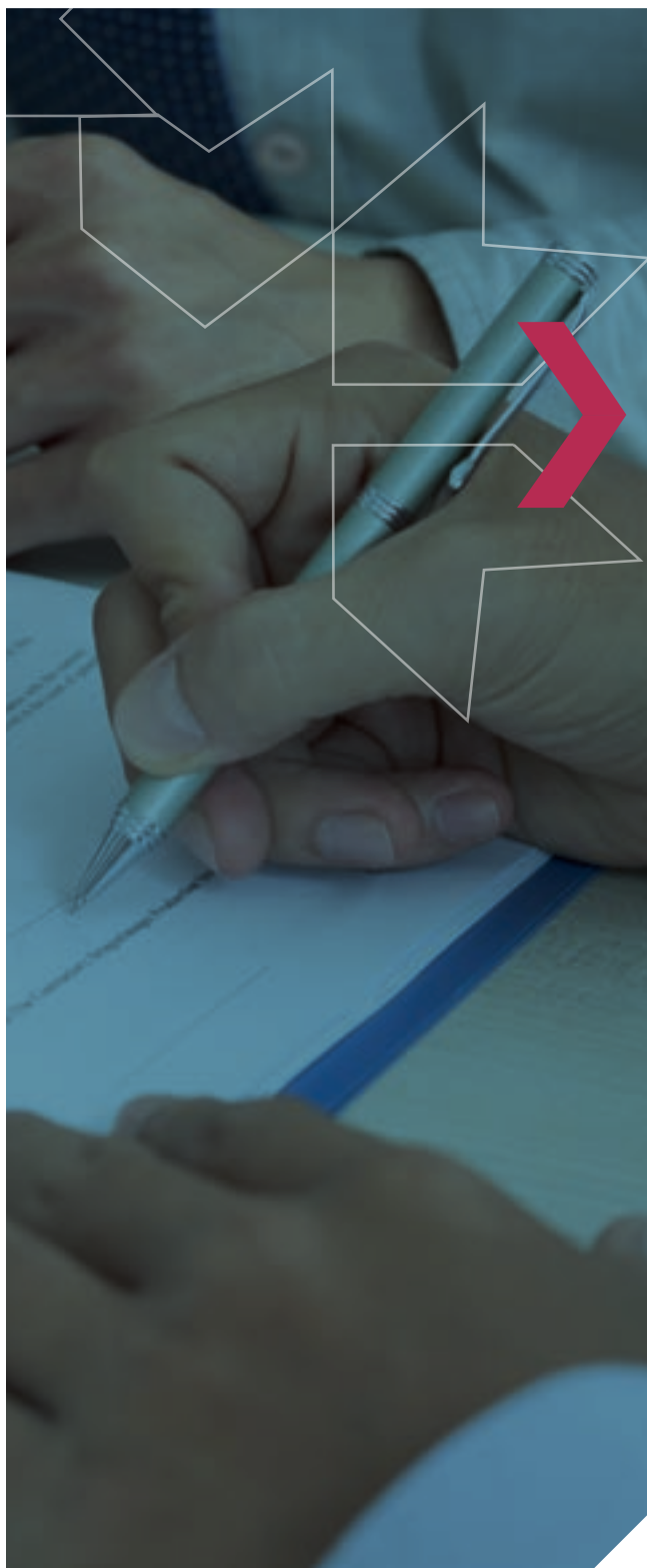
La CNRA intervient dans la gestion des rentes Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP), des rentes Accidents de la Circulation (AC), des Fonds du Travail (FDT) et des arrérages des rentes AT au profit des ex-employés des Charbonnages du Maroc (CDM). Elle prend en charge également, des programmes d'aides directes visant l'inclusion sociale et la lutte contre la précarité, tels que le Fonds d'Entraide Familiale, Daam Al Aramil et le Programme Tayssir.

Gestion des investissements

Elle couvre le pilotage, le suivi des investissements et des rapports de gestion réalisés par les filiales spécialisées de la CDG et les sociétés de gestion.







INSTANCES DE LA FONCTION GOUVERNANTE

INSTANCES DE LA FONCTION EXÉCUTIVE

ORGANIGRAMME



Gouvernance

Pour veiller aux intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes, la CDG a mis en place, pour les métiers de la prévoyance depuis 2019, une gouvernance conforme aux normes internationales scindée en deux blocs. Cette organisation comporte une fonction gouvernante investie d'un pouvoir de surveillance et de décision. Elle se compose des directeurs membres des Comités de Direction et est présidée par le Directeur Général de la CDG, et une fonction exécutive incarnée par la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG.

Ce dispositif de gouvernance des deux organismes gérés par la CDG, la CNRA et le RCAR, a permis une meilleure redéfinition des

rôles de chaque instance, la clarification des responsabilités respectives et par conséquent une gestion efficiente de leurs actifs.

Aussi, et conformément à sa volonté de renforcer le dispositif de gouvernance de la CNRA et du RCAR par des instances spécialisées aux responsabilités clairement définies, apportant une valeur ajoutée confirmée à la gestion de ces deux organismes, il a été procédé en 2020 au recrutement de quatre membres indépendants pour siéger au sein des Comités de direction, Pilotage, Investissement et Audit & Risques.

FONCTION GOUVERNANTE



FONCTION EXÉCUTIVE



Instances de la fonction gouvernante

Comités de Direction (CNRA/RCAR)

Le Comité de Direction est l'instance suprême de la fonction gouvernante chargée, entre autres, de :

- Examiner les rapports d'activité annuels ;
- Examiner et arrêter les comptes sociaux ;
- Examiner et arrêter les budgets ;
- Valider le plan stratégique et le plan d'action ;
- Examiner et arrêter les programmes d'actions.

Plus généralement, le Comité de Direction émet un avis préalable sur toutes les opérations à caractères spécifiques, notamment, le lancement de nouveaux produits et leur tarification. À la clôture de chaque exercice, la CDG fournit aux membres du Comité de Direction un rapport annuel sur la gestion financière retraçant notamment le portefeuille, les flux financiers de l'exercice et la performance financière.

Khalid SAFIR

Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion
Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR

Mohamed Ali BENSOUDA

Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG

Membres du Comité de Direction de la CNRA

M. Abdeljalil EL HAFRE
Ministère de l'Économie et des Finances

M. Taib BOUHOUCHE
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

M. Mohamed MAHDAD
Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques

Mme Hanane HAMDAOUI
Cour de Cassation

Mme Najat EL MEKKAOU
Membre Indépendant

Membres du Comité de Direction du RCAR

M. Abdeljalil EL HAFRE
Ministère de l'Économie et des Finances

M. Taib BOUHOUCHE
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

M. Hassan ETTAIK
Ministère de l'Intérieur

M. Mohamed MAHDAD
Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques

Mme Hanane HAMDAOUI
Cour de Cassation

M. Anas Abdelilah CHAIEB
Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Transition Numérique et de la Réforme Administrative

M. Abdellah BOULKHEIR
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

M. Othmane EL ADDAOUI
Ministère de l'Équipement et de l'Eau

Mme Najat EL MEKKAOU
Membre Indépendant

4 représentants des affiliés



Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé par les Comités de Direction de la CNRA et du RCAR, entre autres, des missions suivantes :

- Préparer et faciliter les travaux de contrôle et d'analyse incombant au Comité de Direction, eu égard aux textes légaux et réglementaires ;
- Veiller à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière diffusée ;
- Examiner le budget ;
- Examiner toutes les opérations à caractère spécifique, notamment les intégrations des Caisses Internes de Retraite, le lancement de nouveaux produits, la tarification, etc ;
- Examiner, à la demande du Comité de Direction, toute question de nature financière ou comptable qui lui serait confiée, et lui soumettre toute proposition visant à faire diligenter tout audit, dans le cadre de ses prérogatives.

Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est une émanation du Comité de Direction et il est présidé par le Directeur Général de la CDG. Il est responsable du suivi de la situation d'équilibre entre les ressources et les engagements des Régimes de la CNRA/RCAR et de l'anticipation des éventuels déséquilibres et ce, par l'émission des alertes et recommandations appropriées.

Le Comité de Pilotage définit les grandes orientations de la politique d'adossement Actif/Passif. À cette fin :

- Il examine le profil technique du passif et apprécie le degré de couverture des engagements ;
- Il définit et met à jour l'objectif stratégique de la gestion Actif-Passif ;
- Il établit un budget de risque en matière d'adossement Actif-Passif.

Le Comité de Pilotage définit la stratégie d'investissement et délègue son exécution au Comité d'Investissement.

Membres du Comité :

M. Abdeljalil EL HAFRE

Président du Comité d'Audit et des Risques

M. Benyoussef SABONI

Membre indépendant

Mme Samar RHARBAOUI

Membre indépendant

Membres du Comité :

M. Khalid SAFIR

Président du Comité de Pilotage

Mme Latifa ECHIHABI

Représentante de la CDG

M. Mohamed Ali BENSODA

Représentant de la Fonction Exécutive

M. Abdeljalil EL HAFRE

Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances

Mme Najat EL MEKKAOUI

Membre indépendant

M. Mohamed Taoufik BENJELLOUN TOUIMY

Membre indépendant

Instances de la fonction exécutive

Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement est présidé par le Directeur Général de la Branche Épargne -Prévoyance de la CDG. En s'appuyant sur les travaux du comité ALM, le Comité d'Investissement supervise la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du RCAR et de la CNRA, et ce, dans le respect des orientations émises par le Comité de Pilotage.

Membres du Comité :

M. Mohamed Ali BENSOUA

Président du Comité d'Investissement

Mme Fatine DINIA

Directeur du Pôle Gestion de l'Épargne de la CDG

Mme Meriam MECHAHOURI

Directeur du Pôle Risk Management de la CDG

M. Mohamed Taoufik BENJELLOUN TOUIMY

Membre indépendant

M. Lionel-Tangy MALCA

Membre indépendant

Comité ALM

Cette instance technique fournit au Comité d'Investissement les outils nécessaires pour pouvoir appréhender la contrainte du passif dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et elle est présidée par le Directeur investissements et actuariat de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG.

Le Comité ALM éclaire également le Comité d'Investissement du profil technique des engagements du passif afin que ce comité puisse établir, en toute connaissance de cause, ses orientations de la stratégie d'adossement Actif/Passif.

Le Comité ALM reporte annuellement au Comité de Pilotage, de son activité et des perspectives sur les éléments influant les hypothèses et ce, à travers le Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG, représentant de la fonction exécutive.

Membres du Comité :

M. Youssef CHALACH

Président du Comité ALM

M. Mohamed AIT ALMOUH

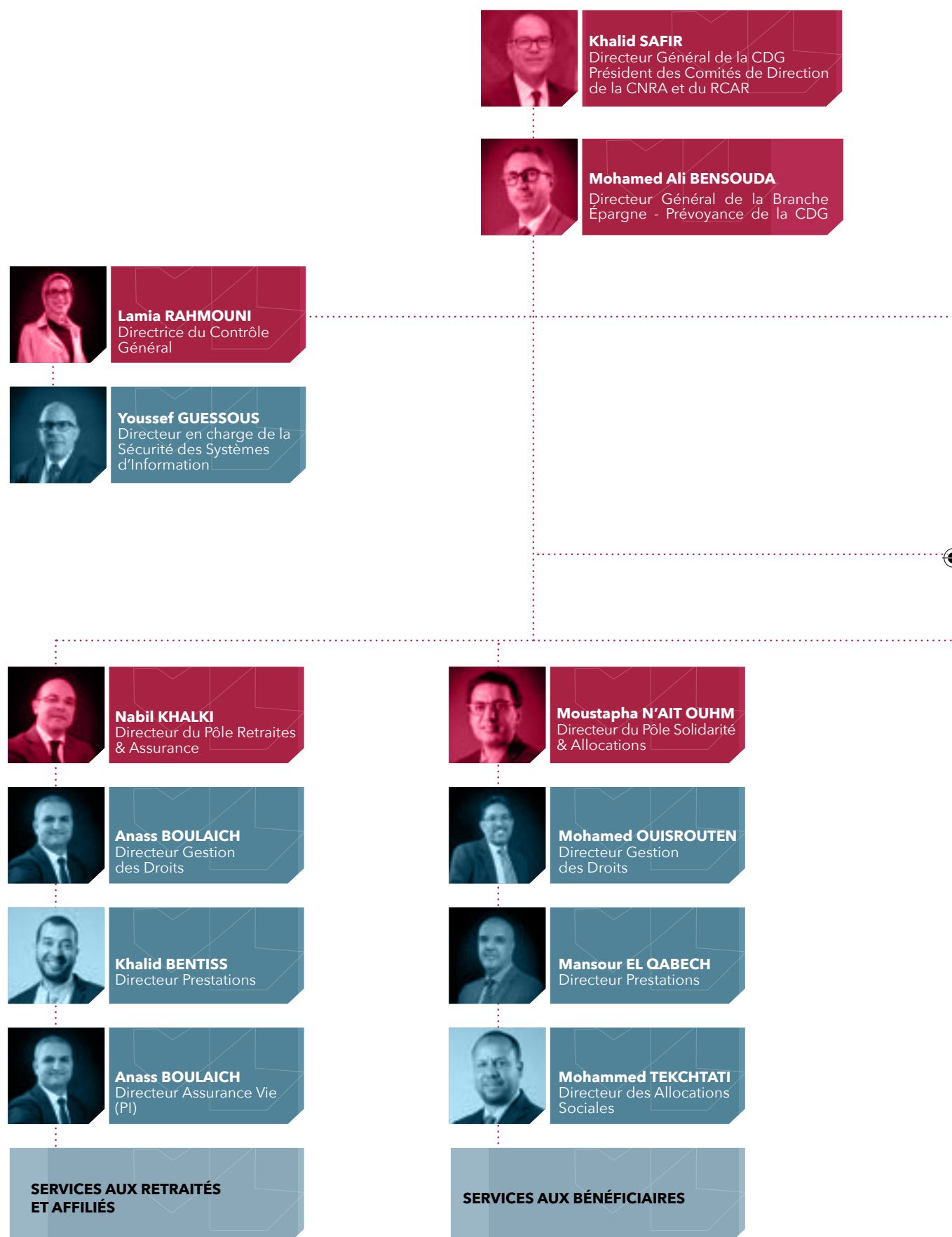
Directeur Actuariat
Branche Épargne - Prévoyance de la CDG

M. Mouhsine BOUKHNIF

Représentant du Pôle Risk Management de la CDG



Organigramme au 02 Mai 2023 (Métiers de la Prévoyance de la CDG)





Meriem LEMSOUGUER
Directrice Ressources
Humaines
& Communication



Ali BENHARBIT
Directeur en charge de la
Communication Externe



Karim SEFFAR
Directeur Stratégie
& Pilotage



Youssef CHALACH
Directeur du Pôle
Investissements & Actuariat



Mohamed AIT ALMOUH
Directeur Actuariat



Salwa SAIDI
Directrice Gestion
des Investissements



Mouhyi Eddine ZAKARIYA
Directeur du Pôle Ressources
& Transformation Digitale



Aziz CHABLOU
Directeur Systèmes
d'Information



Mustapha AHBACHOU
Directeur Finances

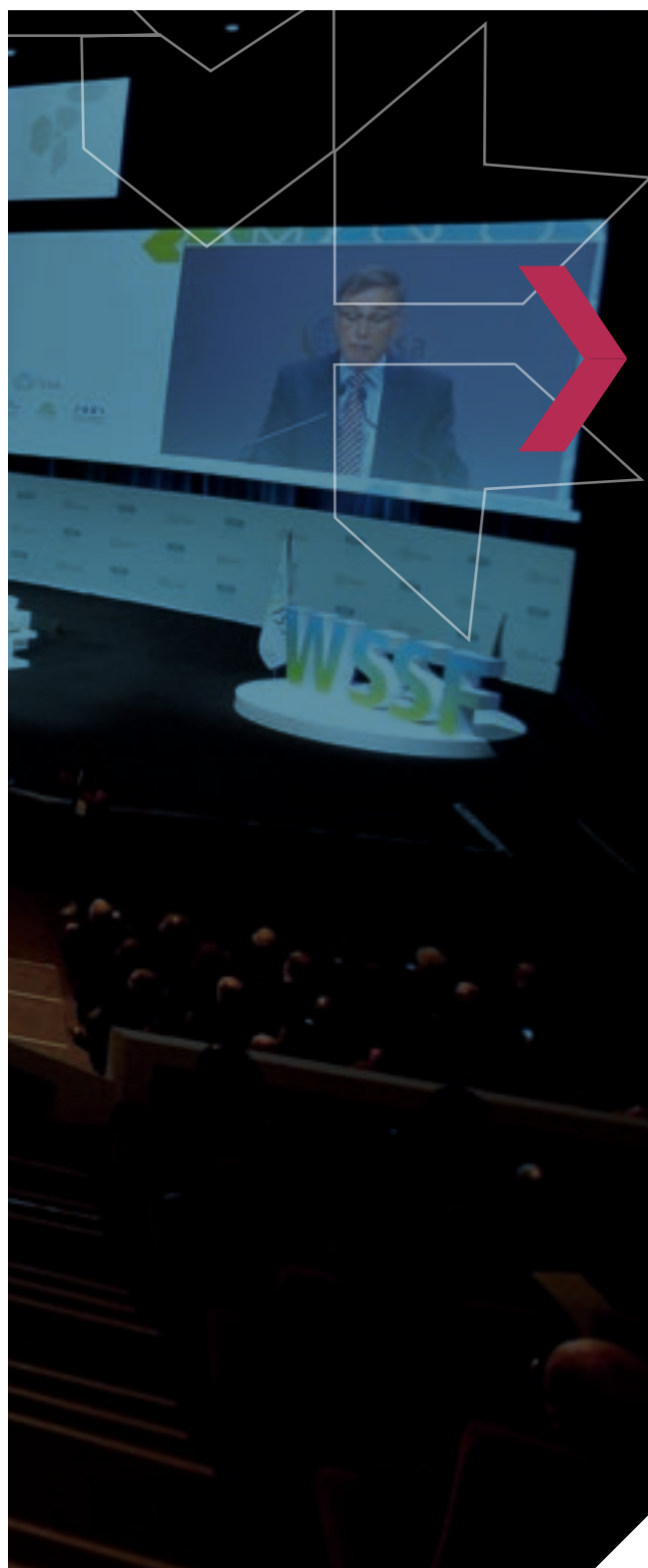


Asmae BRITEL
Directrice Achats
& Logistique



Adil ELLAIA
Directeur Digital Factory





Bilan de l'activité de la CNRA et du RCAR

FAITS MARQUANTS 2022

CHIFFRES CLÉS À FIN 2022

FOCUS 2022

Faits marquants 2022

Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances

- **Programme TAYSSIR** : Signature de la convention de gestion mandatée par la CNRA du programme social « TAYSSIR » avec le Ministère de l'Education Nationale et du Préscolaire et des Sports et le Ministère de l'Economie et des Finances. Dans ce cadre, l'opération des inscriptions pour la nouvelle année scolaire 2022-2023 et le paiement de la dernière échéance de l'année scolaire 2021-2022 ont été effectués.
- **Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques « FSEC »** : Conclusion d'une convention avec le Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques mandatant la CNRA à gérer les opérations d'indemnisation.
- **Réforme de RECORE** : Finalisation de la feuille de route et de l'architecture de la transformation de RECORE en régime par capitalisation et homologation de nouvelles conditions générales par l'Agence de Contrôle des Assurances et Prévoyance Sociale (ACAPS).
- **Liquidation RRMCC** : Liquidation du Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers, en respect des termes de la loi n° 42-22 publiée au Bulletin officiel le 1^{er} septembre 2022.
- **Développement de l'activité** : Opérationnalisation du produit de rentes immédiates au profit de certains adhérents (Régies de distribution d'eau, d'électricité et l'OFPT).
- **Produit d'assurance inclusive** : Finalisation des prérequis juridiques (Autorisation de l'ACAPS, publication de la circulaire de l'ACAPS autorisant les établissements de paiement à commercialiser les produits de micro-assurance) et démarrage de chantiers internes d'opérationnalisation de la nouvelle activité.

Régime Collectif d'Allocation de Retraite

- **Réforme des retraites** : Participation active aux travaux des instances de la réforme des retraites.
- **Baisse des cotisations du RCAR** : suite à l'assujettissement du personnel contractuel des Académies Régionales de l'Éducation et de la Formation (AREF) au Régime des pensions civiles de la Caisse Marocaine des Retraites.
- **« E-Htiyati Adhérents »** : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de déploiement du bouquet digital « E-Htiyati Adhérents » visant davantage la simplification des échanges et le traitement de l'intégralité de la chaîne de valeur avec les adhérents du RCAR.

Investissements et actuariat

- Stabilité des réserves de la CNRA autour de 24 Milliards de Dirhams.
- Maintien d'un ratio de couverture des engagements dépassant 100%.
- Validation par le Comité de Pilotage d'une nouvelle allocation stratégique cohérente avec l'étude ALM actualisée.
- Mise en œuvre des dispositions de la nouvelle circulaire de l'ACAPS en matière de calcul des provisions.
- Investissement en OPCI dans le cadre des financements Innovants de l'Etat et conformément aux décisions du Comité d'Investissement pour un montant global de 3 Milliards de Dirhams.

- Baisse de la valeur marché du portefeuille de la CNRA de 13 Milliards de Dirhams expliquée par le déficit technique et par la tendance des marchés financiers (hausse des taux d'intérêt et baisse du marché boursier).
- Amélioration des indicateurs d'équilibre grâce à la hausse des taux et à la réforme paramétrique mise en œuvre en 2021.
- Validation par le Comité de Pilotage de nouvelles allocations stratégiques pour les deux Régimes Général et Complémentaire.

Autres Transverses

- **Système d'Information Agilys 2.0** : Déploiement, pour le domaine retraite et le programme Tayssir, de l'ensemble des briques de Agilys 2.0, un système d'information agile qui permet de gérer l'ensemble des produits des métiers de la prévoyance de la CDG tout en étant facilement adaptable aux évolutions futures et aux besoins des pouvoirs publics.
- **Forum Mondial de la Sécurité Sociale** : Organisation du Forum Mondial de la Sécurité Sociale en octobre 2022 au Palais des Congrès à Marrakech.
- **Convention avec la DGSN** : Signature d'une convention entre la Direction Générale de la Sûreté Nationale et la CDG permettant à la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG d'exploiter la plateforme « Tiers de confiance » basée sur la Carte Nationale d'Identité Electronique et ce, dans le but de protéger les bénéficiaires des services digitaux des métiers de la prévoyance de la CDG mis en ligne.

• Reconnaissances et distinctions :

Obtention de deux nouvelles distinctions de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) portant les lignes directrices suivantes :

- › Erreur, évasion et fraude, dans les systèmes de sécurité sociale.
- › Recouvrement des cotisations et conformité.

Obtention du Prix Spécial d'Excellence décerné par l'AISS en tant que Première Entité de Sécurité Sociale au Monde détenant 6 certificats d'excellence en matière de mise en œuvre des lignes Directrices de l'AISS.

- **Certifications** : Maintien des certifications ISO 27001 version 2017 du Système de Management de la Sécurité des Systèmes d'Information et ISO 9001 version 2015 du Système de Management de la Qualité.
- **Proximité avec le Client** : Renforcement de l'offre multicanale avec la mise en place de l'agence mobile pour le déploiement des caravanes des métiers de la prévoyance de la CDG.
- **Cybersécurité** : Désignation par la DGSSI, de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG en tant qu'infrastructure d'importance vitale qui rentre dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du décret N°2-21-406 pris pour l'application de la loi N° 05-20 relative à la cybersécurité.
- **Enquête de satisfaction** : Dans le cadre de sa démarche qualité, la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG lance auprès de ses usagers, une enquête de satisfaction annuelle autour de trois axes que sont la transparence et la qualité de l'information, la qualité du service délivré et de la pertinence des services offerts. Près de 1.200 usagers répartis en trois catégories : 350 affiliés, 350 retraités et 500 rentiers se sont exprimés à l'occasion de l'enquête menée en 2022. La satisfaction globale se maintient à un taux de satisfaction global élevé soit un taux de 88% en 2022. En outre, à peu près 1 client sur 2 a déclaré être très satisfait.
- **Service à la Clientèle** : Une bonne performance du service à la clientèle a été enregistrée durant l'exercice 2022. Cette performance est caractérisée par des processus robustes et une forte expertise métier au cœur de la qualité des produits.



Chiffres clés à fin 2022



21

Régimes &
Produits Gérés



2052

Horizon de Viabilité
du RCAR



+147

Milliards de Dirhams
de réserves
soit 13% du PIB national



+3.600

Organismes Adhérents



+3,5
Millions de Citoyen



88%
Taux de satisfaction
globale des clients



261
Collaborateurs



54%
Femmes



46%
Hommes





FOCUS 2022

FORUM MONDIAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE :
LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR DES SOCIÉTÉS
RÉSILIENTES ET INCLUSIVES

PROGRAMME TAYSSIR : UNE GESTION
DÉLÉGUÉE ASSURÉE PAR LA CNRA

AGILYS 2.0 : UNE PLATEFORME
ORGANISATIONNELLE ET
TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE AU MAROC



FOCUS 2022



Plus de **1.200 participants**, **5 jours** de débats, **40 séances** d'échanges...

Forum mondial de la sécurité sociale : La sécurité sociale pour des sociétés résilientes et inclusives

Tenu à Marrakech du 24 au 28 octobre 2022, **le Forum mondial de la sécurité sociale** a été organisé, sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'Assiste, par la Caisse de Dépôt et de Gestion, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite, en partenariat avec la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, la Caisse Marocaine des Retraites et la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite.

Articulé autour du thème « La sécurité sociale pour des sociétés résilientes et inclusives », ce forum triennal a réuni spécialistes, professionnels, acteurs du secteur de la prévoyance du Maroc et d'ailleurs. Au cours des 5 jours de cet événement, 40 séances animées par 120 intervenants ont été organisées se penchant sur 5 axes majeurs, à savoir :



- Priorités, tendances et défis mondiaux de la sécurité sociale ;
- Une sécurité sociale centrée sur les personnes à l'ère de l'humain et du numérique ;
- Développement et innovation en matière de sécurité sociale ;
- Vers une société sociale, inclusive, résiliente et pérenne pour tous ;
- Réponse aux besoins mondiaux de sécurité sociale et de sociétés justes.

Cet évènement triennal de haut niveau a eu lieu à **un moment clé pour la sécurité sociale**. Deux ans après que la pandémie de COVID-19 ait déclenché des réponses de sécurité sociale sans précédent, elle a fourni une occasion unique de passer en revue les enseignements tirés et d'analyser l'impact à plus long terme de la crise.

Ce Forum a souligné également **le rôle clé de la sécurité sociale pour la résilience et des sociétés inclusives**, et a rassemblé la communauté mondiale de la sécurité sociale pour examiner les stratégies de réforme et mettre en lumière les innovations institutionnelles vers des **systèmes de sécurité sociale durables, adéquats, bien gouvernés et accessibles**.

Ces débats ont été facilités par le lancement d'un **nouveau rapport mondial de l'AISS** sur les priorités pour la sécurité sociale, qui analyse les stratégies de sécurité sociale dans le contexte d'une nouvelle normalité, de transformations rapides du marché du travail, de changements démographiques et de développements technologiques accélérés.

Le Forum mondial a également été l'occasion de la tenue de la **34^{ème} Assemblée générale de l'AISS** et de la tenue de la 39^{ème} session du Conseil de l'AISS, ainsi que des élections du président, du trésorier et des membres du Bureau et de la Commission de contrôle de l'AISS.

La Caisse de Dépôt et de Gestion, à travers sa Branche Épargne - Prévoyance, s'est vue primée lors de ce Forum par le prix spécial d'excellence et devient **l'unique institution de sécurité sociale membre de l'AISS détenant 6 certificats d'excellence en ajoutant deux nouveaux certificats**. Ces deux nouvelles distinctions sont sur la ligne erreur, évasion et fraude, dans les systèmes de sécurité sociale et la ligne recouvrement des cotisations et conformité. Elles viennent s'ajouter aux quatre autres certificats d'excellence déjà reçus par les métiers de la prévoyance de la CDG sur la bonne gouvernance, la qualité des services, la technologie de l'information et de la communication ainsi que la communication des administrations de la sécurité sociale.



Programme social « Tayssir » :

Une gestion déléguée assurée par la CNRA

« TAYSSIR » est un programme social servant à fournir un appui financier aux familles défavorisées en vue de limiter la déperdition scolaire et favoriser l'égalité d'accès à l'éducation.

Ce programme de transferts monétaires conditionnels bénéficie, grâce à des bourses de scolarité régulières, à plus de 1,5 millions de familles et 2,2 millions d'enfants scolarisés dont 75% en milieu rural.



352.250 nouvelles inscriptions (Tuteurs) au programme « TAYSSIR » ont été enregistrées, grâce à la transformation et la digitalisation des différents canaux mis à la disposition de la population éligible, notamment l'application mobile « TAYSSIR », le Portail web dédié et le réseau de proximité réparti sur l'ensemble des régions administratives du Royaume.

La convention tripartite de gestion mandatée du programme « TAYSSIR » signée entre le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, le Ministère de l'Économie et des Finances et la Caisse de Dépôt et de Gestion vient renforcer le partenariat de cette dernière avec les pouvoirs publics en tant qu'apporteur de solutions et gestionnaire sous mandat des Fonds de solidarité.

Dans un objectif d'honorer ses engagements, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances sous la gestion de la Caisse de Dépôt et de Gestion a procédé à la

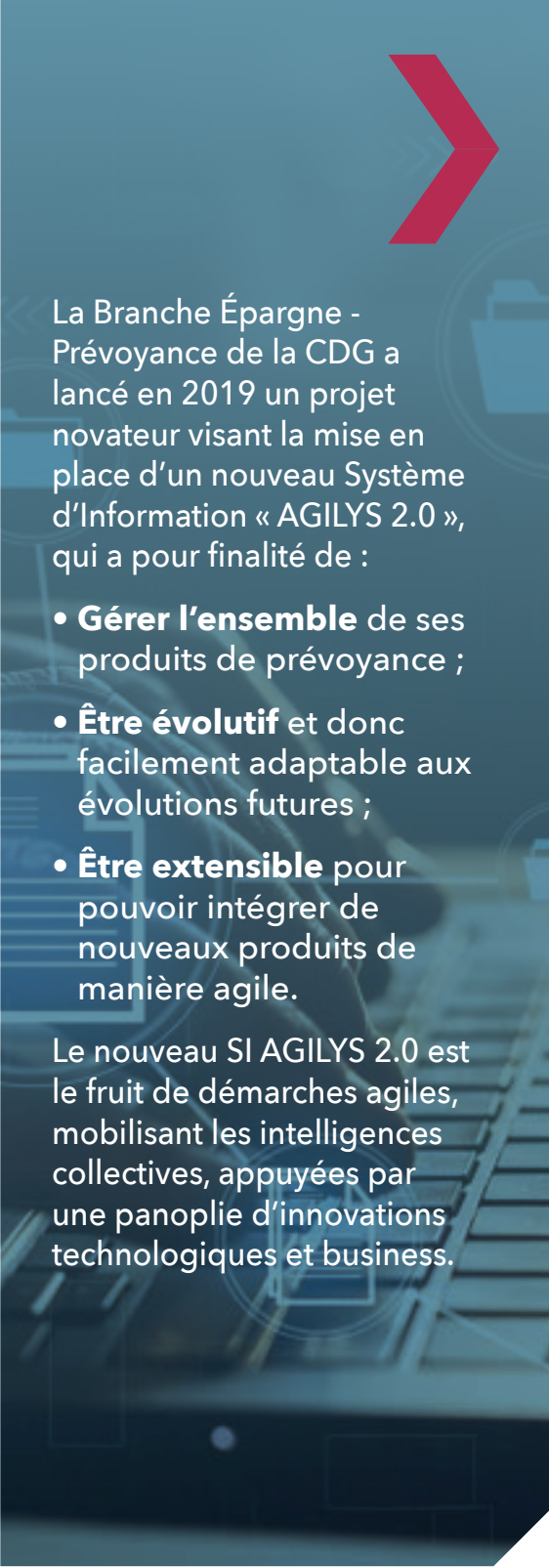
transformation du processus de gestion du Programme « TAYSSIR » afin de pouvoir assurer sa pérennité et à préparer la transition de son intégration avec le nouveau système de ciblage « Registre Social Unifié » du Maroc (RSU).



Dans ce sillage, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances a relevé plusieurs défis majeurs liés à l'amélioration et l'optimisation des processus de gestion et de paiement des prestations à travers plusieurs réalisations, en l'occurrence :

- Garantir l'accessibilité des allocataires au programme « TAYSSIR » en établissant des partenariats avec les établissements de paiement mobilisant **plus de 11.000 points de proximité** répartis **sur les 12 régions administratives du Royaume** ;
- Automatiser les contrôles d'éligibilité grâce notamment aux échanges de données avec les partenaires institutionnels (Interface Registre Social Unifié (RSU)/Ministère de l'Intérieur, Interface MASSAR/Agence de Développement du Digital (ADD)) ;
- Dématérialiser et digitaliser les processus opérationnels et le service aux tuteurs à travers une plateforme digitalisée connectée et interfacée en temps réel avec les établissements de paiement favorisant ainsi l'inclusion numérique de la population ciblée en enregistrant 67% des inscriptions effectuées via les canaux digitaux (**34% via le Portail web, 33% via l'application mobile et 33% via le réseau de proximité**) ;
- Diversifier les moyens de paiement et promouvoir l'inclusion financière en bancarisant **près de 500.000 bénéficiaires, soit 35% des allocataires éligibles** ;
- Développer et tester l'interopérabilité afin de faciliter l'intégration du programme avec le nouveau système de ciblage RSU.

AGILYS 2.0 : une plateforme organisationnelle et technologique au service de la prévoyance sociale au Maroc



La Branche Épargne - Prévoyance de la CDG a lancé en 2019 un projet novateur visant la mise en place d'un nouveau Système d'Information « AGILYS 2.0 », qui a pour finalité de :

- **Gérer l'ensemble** de ses produits de prévoyance ;
- **Être évolutif** et donc facilement adaptable aux évolutions futures ;
- **Être extensible** pour pouvoir intégrer de nouveaux produits de manière agile.

Le nouveau SI AGILYS 2.0 est le fruit de démarches agiles, mobilisant les intelligences collectives, appuyées par une panoplie d'innovations technologiques et business.

Architecture logicielle conforme à l'état de l'art et aux standards

Après avoir mené une analyse comparative des différentes options d'implémentation d'une solution informatique couvrant le domaine de la prévoyance, une architecture technique basée sur des micro-services a été retenue du fait qu'elle présente plusieurs avantages, notamment :

- Le métier de la prévoyance est découpé en modules qui ont une forte cohérence fonctionnelle et une faible interdépendance, selon une approche DDD (Domain-Driven Design).
- Le Système d'Information est ouvert à la fois en interne et en externe, et accessible via des APIs conformément à une approche « open by design ».
- Les middlewares sont appelés via des proxys, ce qui favorise l'indépendance vis-à-vis des fournisseurs de logiciels.

Il est important de souligner que cette architecture a été évaluée et validée par des experts externes.

Infrastructure technique à la pointe de la technologie

La Branche Épargne - Prévoyance de la CDG a opté pour une stratégie de construction de son système d'information autour de la solution BPM qui permet de gérer les interactions entre les différents acteurs lors des traitements métier. Cette solution BPM a été déployée sur un cloud privé installé sur une infrastructure hyperconvergée qui offre une intégration optimale des différentes composantes de traitement, de stockage, de réseau et de virtualisation. Le choix du cloud privé pour les métiers de la Prévoyance de la CDG garantit ainsi la résilience et la scalabilité indispensables à une activité multiproduits.



Métier de la prévoyance modélisé et normalisé

La Branche Épargne - Prévoyance de la CDG gère plusieurs produits d'architectures variées, et se doit de répondre, dans des délais raisonnables, aux différentes sollicitations des pouvoirs publics pour la gestion de nouveaux fonds et produits. Dans ce contexte, il était nécessaire de développer un modèle métier qui normalise la définition des objets de la prévoyance et leurs relations, et cela, abstraction faite du produit à gérer. Ce modèle générique permet de construire un cadre conceptuel pour la mise en place d'une bibliothèque d'objets métiers qui constitue le cœur du métier de la prévoyance et garantit ainsi l'évolutivité et l'extensibilité des produits à gérer. Ce modèle conceptuel innovant est constitué de trois couches :

- La couche Social Welfare Insurance System (SWIS) qui contient la définition du référentiel, des objets communs aux produits de la prévoyance et la relation entre eux ;
- La couche Social Welfare Fund (SWF) qui couvre la gestion des fonds ;
- La couche Social Welfare Plan (SWP) qui comprend les spécificités des produits de la prévoyance.

En 2020, cette modélisation a été récompensée par un certificat de mérite avec mention spéciale lors de l'édition du Prix AISS des bonnes pratiques pour l'Afrique.

La mise en place de AGILYS 2.0 a permis d'améliorer la couverture fonctionnelle de 300%, réduire la charge d'intégration de nouveaux produits de prévoyance de plus de 60% (intégration du programme TAYSSIR en moins de 3 mois).

Données des clients qualifiées et assainies

La qualité de la donnée est indispensable pour le bon fonctionnement de tout système d'information. En effet, des données qualifiées et à jour sont primordiales pour assurer un fonctionnement optimal de tout SI et plus particulièrement celui d'un organisme de prévoyance qui gère de grands flux de données.

Eu égard à l'intégration de nombreuses Caisses Internes de Retraite avec des données hétérogènes et compte tenu des différentes migrations des systèmes d'information, le patrimoine informationnel de la branche a subi plusieurs transformations qui ont eu un impact sur la qualité des données avec parfois des manques ou des incohérences qui nécessitent de la qualification.

Pour ce faire, un vaste chantier d'assainissement des données a été lancé avec comme objectif de disposer de référentiels fiables pour les adhérents et les personnes et constituer des bases de données qualifiées des affiliations avec des carrières certifiées et des données de versements fiabilisées. Dans ce cadre, plus de 160 actions de qualification ont été réalisées, avec la mise à jour de plus de 1,4 Million d'enregistrements.

Ce projet a mobilisé plus de 80 personnes, dont des experts métiers et IT, avec la participation d'acteurs et de partenaires externes notamment les adhérents et la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN). Il est à préciser que ce chantier a été mené sur une période de trois années au bout desquelles la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG a rétabli la qualité de son patrimoine informationnel depuis la création du Régime en 1978.

Méthode d'implémentation & conduite de changement

Pour réaliser le développement de ce vaste programme AGILYS 2.0, la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG a adopté la méthode SCRUM, avec des adaptations à son contexte. Le projet avait ainsi été divisé en six paliers fonctionnels stables et indépendants.

Des équipes dédiées (squads) composées de membres de la Direction des systèmes d'information, des structures métier et de l'équipe AMOA, ont été mises en place pour la réalisation de chaque palier avec des livraisons de fonctions effectuées de façon périodique.

Cette démarche avait permis de maîtriser la complexité du projet, d'améliorer la conduite du changement et d'anticiper et d'adapter les besoins des métiers.

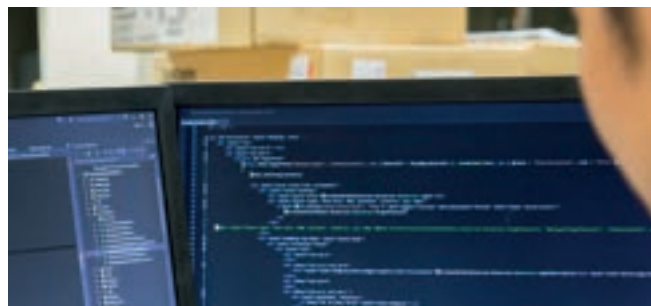
Le déploiement de AGILYS 2.0 a ainsi été réalisé à travers une stratégie de conduite de changement interne et externe axée sur quatre piliers : les procédures, les formations, la standardisation des échanges et les classes métiers.

Les procédures avaient été modélisées et partagées à travers un portail qualité et des manuels ont été mis en place pour l'ensemble des activités.

Des sessions de formations thématiques avaient été organisées au profit de l'ensemble des collaborateurs concernés.

Pour les partenaires, des échanges standardisés ont été mis en place en leur offrant plusieurs canaux de communication tels que le B2B, le Web et les APIs. Des classes métiers ont également été organisées à leur profit.

Le déploiement du système d'information AGILYS 2.0 a engendré plusieurs avantages et gains, notamment : une gestion unifiée de tous les produits des métiers de la prévoyance de la CDG via un seul Système d'Information, une augmentation du taux d'automatisation des processus, une amélioration de la qualité et de la fiabilité des données, une amélioration des capacités de traitement (en termes de volumétrie et de temps) ainsi qu'une vue à 360° des clients permettant de mieux les servir et répondre à leurs besoins.





Bilan de la feuille de route 2018-2022

RAPPEL DE LA FEUILLE DE ROUTE

BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE

Bilan de la feuille de route 2018 -2022 de la CNRA et du RCAR

Rappel de la Feuille de Route

Cinq ans après son lancement, la feuille de route proposée par les métiers de la prévoyance de la CDG arrive à son terme. En effet, dans un contexte de restructuration globale et profonde des programmes et des politiques nationales d'appui et de protection sociale, initiés par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, la Caisse de Dépôt et de Gestion, à travers sa Branche Épargne - Prévoyance, a confirmé durant ces années, sa forte contribution dans le domaine de la prévoyance et a mobilisé toutes ses ressources pour la réussite des chantiers inscrits dans cette feuille de route.

Basée sur une vocation stratégique, celle de consolider le caractère de Tiers de Confiance en tant que gestionnaire de référence des Régimes de retraite et des Fonds de Solidarité, la feuille de route des métiers de la prévoyance de la CDG 2018-2022 s'est solidement bâtie sur des principes de priorisation des chantiers à forte valeur ajoutée, de simplicité, de clarté et d'agilité. Elle voulait faire du « service au citoyen » une réalité permanente.

Ainsi, de nombreuses actions structurantes ont été lancées visant à concrétiser une feuille de route utile autour d'un positionnement stratégique des métiers de la Prévoyance de la CDG, de développement d'activités et d'orientations opérationnelles, notamment :

- Apporter des solutions utiles pour les pouvoirs publics dans le cadre des différents chantiers de la réforme des retraites ;
- Poursuivre le partenariat avec les pouvoirs publics en tant qu'apporteur de solutions et gestionnaire sous mandat des Fonds de Solidarité ;

- Faire de la gestion des investissements une dynamique au service des équilibres des régimes gérés et du financement rentable de l'économie ;
- Identifier le développement de nouveaux relais de croissance ;
- Poursuivre l'amélioration continue de la chaîne de valeur, du dispositif opérationnel et de la gestion de risques au service de la performance opérationnelle, de l'agilité et de l'utilisation juste des moyens.



Bilan de la Feuille de route 2018-2022

En effet, ces actions ont permis de réaliser des avancées tangibles dans les divers domaines d'activité des métiers de la Prévoyance de la CDG, détaillées comme suit :

Axe 1 : Apporter des solutions utiles pour les pouvoirs publics dans le cadre des différents chantiers de la réforme des retraites

Réforme du RCAR

- Mise en place d'un dispositif de gouvernance comprenant des Comités de pilotage et investissement, dotés de l'aspect réglementaire avec précision de leurs prérogatives.
- Adoption d'une réforme des textes réglementaires du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), entamée avec les pouvoirs publics avec comme résultat, un impact positif sur les équilibres financiers du RCAR poussant son horizon de viabilité de 7 ans avec une optimisation concrète de sa dette implicite.

Projet National de Réforme des Retraites

- Participation active à tous les travaux et instances de la réforme nationale des retraites.
- Élaboration et transmission au Ministère de l'Économie et des Finances d'une offre de valeur portant sur l'architecture, la gestion financière et opérationnelle.

Intégration des Caisses Internes de Retraite (CIR) et recouvrement des anciennes créances

- Achèvement du processus d'intégration de 22 Caisses internes de retraite par la prise en charge en septembre 2018 des deux Caisses relevant de AMENDIS TANGER et TETOUAN.
- Recouvrement des créances envers certaines Caisses Internes.

Transformation de RECORE en Régime par capitalisation

- Homologation de nouvelles conditions générales par l'Agence de Contrôle des Assurances et Prévoyance Sociale (ACAPS).

Liquidation des Régimes des parlementaires

- Liquidation réussie et en respect de termes de la loi régissant la liquidation du :
 - Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants (RRMCR);
 - Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers (RRMCC).

Axe 2 : Poursuivre le partenariat avec les pouvoirs publics en tant qu'apporteur de solutions et gestionnaire sous mandat des Fonds de Solidarité

Chantier de la protection sociale au Maroc

- Conception et mise en œuvre d'une nouvelle plateforme intégrée de gestion et paiement des prestations des « programmes sociaux ».
- Prise en charge de la gestion du Programme « Tayssir » par la CNRA, l'un des programmes d'aides directes les plus importants au Maroc permettant de servir plus de 2,6 Millions de bénéficiaires pour un montant total de bourses distribuées dépassant les 2,6 Milliards de Dirhams par an, à la suite de la signature d'une convention tripartite avec le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports et le Ministère de l'Économie et des Finances.

Prise en charge de la gestion du Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques (FSEC)

- Signature d'une convention pour la prise en charge de la gestion des opérations d'indemnisation des victimes d'événements catastrophiques pour le compte du Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques (FSEC).

Intégration de portefeuilles de rentes AT/MP

- Intégration de nouveaux portefeuilles des rentes AT/MP pour un capital global de 1,7 Milliards de Dirhams, faisant de la CNRA l'acteur majeur de la gestion des rentes AT au Maroc avec plus de 50% des réserves du marché.

Bancarisation massive des bénéficiaires des Fonds de Solidarité

- Bancarisation de 95% des bénéficiaires des Fonds de Solidarité (hors TAYSSIR).
- Bancarisation de 50% de la population concernée par le programme Tayssir.

Axe 3 : Faire de la gestion des investissements une dynamique au service des équilibres des régimes gérés et du financement rentable de l'économie

Mise à niveau du dispositif opérationnel et de la gestion de risques actuariels et financiers, à travers :

- Certification ISAE Type II en 2020 du contrôle interne des investissements.
- Mise à niveau du dispositif global de gestion des risques financiers.
- Mise en place d'un dispositif Business Intelligence pour le suivi des portefeuilles et des Régimes de retraite.
- Développement d'une plateforme de simulation des flux techniques et financiers retraite multi-architectures (point & annuité & capitalisation,...).

Reconfiguration de la gestion des investissements

- Renforcement du dispositif de gouvernance des deux institutions aux meilleurs standards internationaux (séparation fonction gouvernante / fonction exécutive et recrutement de membres indépendants...).

- Ouverture, par appel d'offres et pour un encours de départ global de 15 Milliards de Dirhams, de la gestion financière du portefeuille du RCAR à d'autres gestionnaires de fonds.
- Réalisation de deals stratégiques Private equity et immobilier (OPCI) pour un montant de près de 10 Milliards de Dirhams.
- Baisse des frais de gestion du RCAR actée depuis 2018.

Axe 4 : Identifier le développement de nouveaux relais de croissance

Développement d'un produit d'assurance-vie inclusive par capitalisation

- Conception, construction et autorisation d'un nouveau produit d'assurance - vie inclusive, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale d'inclusion financière.

Développement de deux produits supplémentaires de retraite

- Mise en place et opérationnalisation de Produit de Rentes immédiates et de Produit de Rentes différées.



Axe 5 : Poursuivre l'amélioration continue de la chaîne de valeur, du dispositif opérationnel et de la gestion de risques au service de la performance opérationnelle, de l'agilité et de l'utilisation juste des moyens

Plateforme IT et Digitalisation

- Plateforme agile permettant d'intégrer un large spectre de produits de retraites / assurance-vie et de fonds / programme de solidarité.
- Démocratisation de l'accès à l'information et aux services du RCAR par la diversification des canaux de communication avec les clients.
- Organisation en fin 2019 du 1^{er} hackathon dans le domaine de la prévoyance sociale et qui a permis de sélectionner et de lancer 4 solutions innovantes répondant à des problématiques réelles des clients du RCAR : Chat bot, Call bot, solution de QR Code et reconnaissance faciale.
- Mise en place d'une Digital factory et déploiement d'un bouquet de services digitaux « e-services ».

Excellence opérationnelle

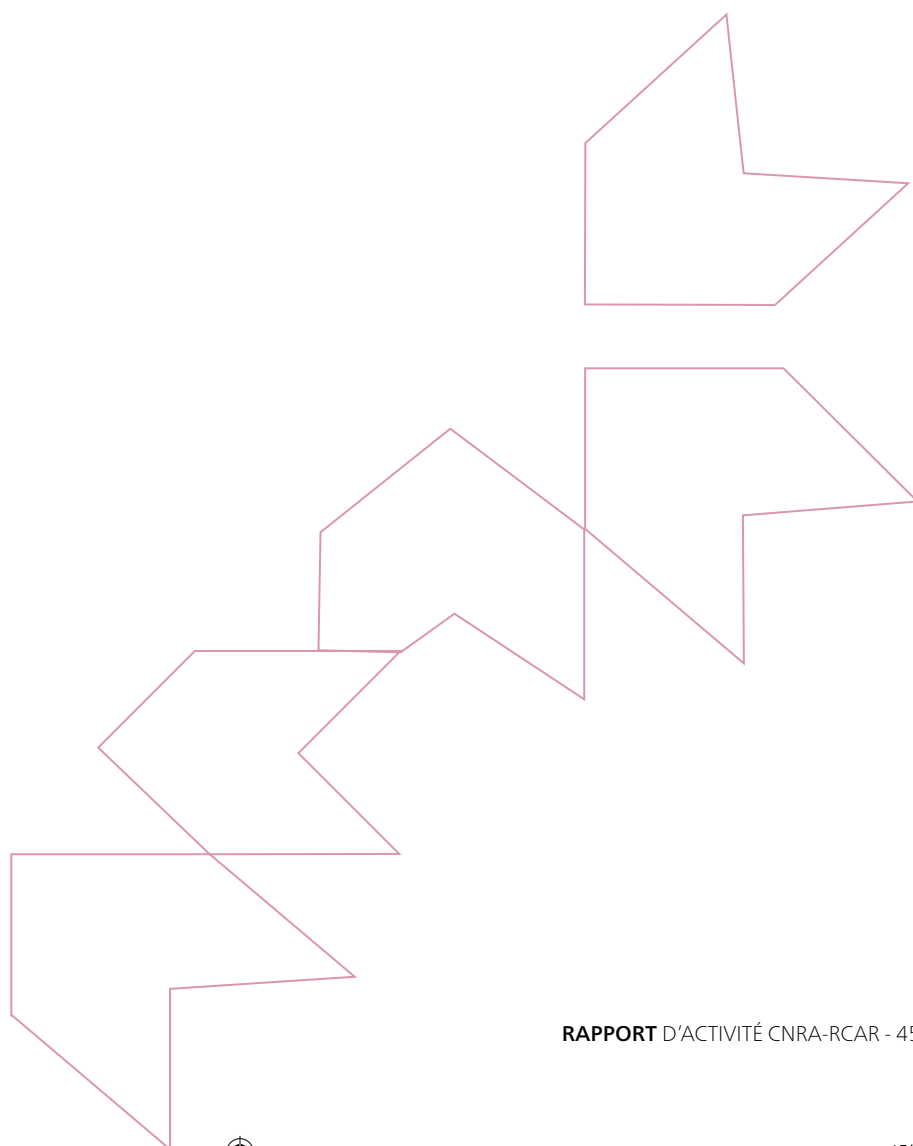
- 6 certifications d'excellence de l'AISS : en matière de qualité de service, SI, communication, bonne gouvernance, recouvrement et Erreur, évasion & fraude.
- Certification ISO 9001 version 2015 (qualité) et ISO 27001 (sécurité IT).
- Certification ISAE 3402 type II en 2020.

Renforcement des dispositifs de gestion et de maîtrise des risques

- Mise en place d'un Système de Management de la Sécurité des Système d'Information.
- Mise en place d'un Security Operation Center.

Événementiel

- Organisation, pour la 1^{ère} fois au Maroc, du Forum Mondial de la Sécurité Sociale, sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, en octobre 2022, ayant connu la participation de plus de 1.200 participants issus de 150 pays.







Réalisations opérationnelles et financières

GESTION DE LA CAISSE NATIONALE
DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

GESTION DU RÉGIME COLLECTIF
D'ALLOCATION DE RETRAITE

Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances



Création

Dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) est un établissement public créé par le Dahir N° 1.59.301 du 27 octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par le Dahir N° 131.14.1 du 31 juillet 2014, et confié pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion.



Champs d'application

Fonctionnant sous la garantie de l'Etat, la CNRA a été confiée pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion. Elle a pour missions :

- La réception des capitaux constitutifs des rentes allouées en réparation d'Accidents du Travail (AT) ou de Maladies Professionnelles (MP), des rentes allouées en réparation d'Accidents de la Circulation ou allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents de droit commun. L'article 2 du Dahir instaure l'obligation à la charge des entreprises d'assurances et de réassurance de verser à la Caisse, les capitaux constitutifs des rentes AT & MP ;
- L'émission des combinaisons d'assurances ayant pour objet le paiement :
 - › de capitaux ou de rentes constitués au moyen de cotisations perçues et capitalisées ;
 - › des assurances de rentes immédiates viagères ou temporaires ;
 - › des assurances de rentes viagères différées en cas de vie, au moyen de versements uniques ou périodiques, lesquelles peuvent être servies en cas d'invalidité ;
- La gestion, sans prise en charge d'engagements financiers :
 - › des Régimes créés en vertu de législations spécifiques ;
 - › de tout autre Régime ou prestation, à titre conventionnel (gestion pour compte).

Chiffres Clés 2022

Gestion Propre

➤ Domaine Fonds de Solidarité

2022

1.036,06 Mdh
CAPITAUX CONSTITUTIFS
& INDEMNITÉS REÇUES

572,77 Mdh
PRESTATIONS RÉGLÉES (*)

89.904
NOMBRE DE
BÉNÉFICIAIRES (*)

(*) Y compris Rentes du personnel de l'ex-Administration des Fonds du Travail

➤ Accidents du Travail

74.684
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

894,57 Mdh
CAPITAUX CONSTITUTIFS

425,43 Mdh
PRESTATIONS RÉGLÉES

6.625,15 Mdh
PROVISIONS MATHÉMATIQUES

➤ Accidents de la Circulation

15.216
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

141,49 Mdh
INDEMNITÉS REÇUES

147,31 Mdh
PRESTATIONS RÉGLÉES

270,55 Mdh
PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Gestion Propre

» Domaine Fonds de Solidarité

» Accidents du Travail

La CNRA, conformément au décret 1-60-223, prend en charge depuis sa création :

- les dossiers Accident du Travail sous la responsabilité des employeurs non assurés ou des compagnies d'assurance à la place des employeurs assurés ;
- les dossiers Maladies Professionnelles sous la responsabilité des compagnies d'assurances à la place des employeurs assurés ;
- les dossiers accidents des élèves scolarisés sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports.

Hausse de **22,8%** des Capitaux Constitutifs

L'année 2022 a été marquée par une augmentation de **27,9%** du nombre des dossiers en comparaison avec l'année 2021, passant de **8.509** en 2021 à **10.882** en 2022. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du nombre des dossiers reçus par la CNRA dans le cadre de l'intégration des portefeuilles «Rentes AT/MP» dont le nombre a enregistré une forte hausse de **2.233** dossiers, soit **72,7%** par rapport à 2021.

Répartition des dossiers reçus AT

13%

Dossiers Charbonnages du Maroc

2%

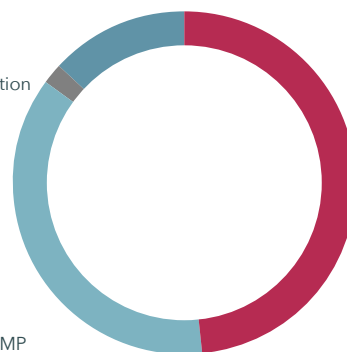
AT/MP
(hors centralisation
et comprenant
les employeurs
non assurés)

49%

Intégration
du portefeuille
"Rentes AT"

37%

Centralisation
des Rentes AT/MP



Les capitaux constitutifs des rentes AT reçus par la CNRA se sont élevés à **894,57 MDH**, contre **728,37 MDH** en 2021, en hausse de 22,8%. Cette augmentation est expliquée par la hausse de **32,1%** enregistrée au niveau des capitaux reçus dans le cadre de la centralisation et au transfert de 3 lots de portefeuille de rentes pour un montant de **263 MDH**.

Pour ce qui est des employeurs non assurés, la CNRA a reçu en 2022 un montant de capitaux constitutifs de **2,37 MDH** pour 12 dossiers, contre **1,77 MDH** pour 14 dossiers en 2021.

Évolution du nombre des dossiers AT & des capitaux constitutifs

2022

Nombre de dossiers AT

10.882

Capitaux constitutifs (en Mdh)

894,57

2021

Nombre de dossiers AT

8.509

Capitaux constitutifs (en Mdh)

728,37

Hausse de **11,8%** du Nombre des Bénéficiaires

La population des bénéficiaires de rentes Accidents du Travail s'établit à **74.684** en 2022 contre **66.781** en 2021, en hausse de **11,8%**.

A l'instar des années précédentes, la population des bénéficiaires des rentes AT reste constituée majoritairement des victimes qui représentent **70,3%**, avec un nombre total de **52.508**.

Par ailleurs, l'âge moyen des bénéficiaires se situe à 60 ans pour les victimes, 64 ans pour les conjoints, 74 ans pour les ascendants et 14 ans pour les orphelins.

Évolution du nombre des bénéficiaires AT



Hausse de **10,2%** des Prestations Régliées

En 2022, le montant des prestations réglées de rentes AT/MP, s'élève à **425,43 MDH** contre **385,97 MDH** un an auparavant, en hausse de **10,2%** notamment suite à la prise en charge en 2022 de **6.611** dossiers de rentes.

Évolutions des prestations réglées (en Mdh)



Hausse de **20,6%** des Provisions Mathématiques

Les provisions mathématiques correspondant aux rentes gérées ont atteint un montant de **6.625,15 MDH** à fin 2022 contre **5.495,46 MDH** en 2021, en hausse de **20,6%**.

Évolutions des prestations réglées (en Mdh)



Gestion Propre

» Domaine Fonds de Solidarité

» Accidents de la Circulation

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) assure la gestion des Rentes Accidents de la Circulation, au profit des victimes et ayants droit mineurs, et ce, en application du dahir portant loi N° 1-84-177 du 02 octobre 1984 relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur, en contrepartie de la réception auprès des assureurs du montant de l'indemnisation allouée aux victimes et ayants droit mineurs.

Pour les victimes mineures, cette indemnisation est payable partiellement sous forme de rente jusqu'à leur majorité, et le reliquat leur est réglé sous forme de capital à l'atteinte de cet âge. S'agissant des ayants droit mineurs, la totalité de l'indemnité est servie sous forme de rente.

Hausse de **27,9%** des Indemnités Reçues

En 2022, la CNRA a reçu **5.599** dossiers Accidents de la Circulation (AC) contre **4.310** dossiers en 2021, en hausse de **29,9%**. Le montant global d'indemnités est passé de **110,66 MDH** en 2021 à **141,49 MDH** en 2022, en augmentation de **27,9%**.

Évolution des dossiers des Rentes AC & des indemnités reçues

2022

Nombre de dossiers **5.599**
Indemnités reçues (en Mdh) **141,49**

2021

Nombre de dossiers **4.310**
Indemnités reçues (en Mdh) **110,66**

Hausse de **2,1%** du Nombre des Bénéficiaires

Le nombre des crédirentiers de rentes AC (constitués des victimes mineures et des ayants droit mineurs) est passé de **14.910** en 2021 à **15.216** en 2022, en hausse de **2,1%**. Les ayants droits mineurs, au nombre de **10.084**, constituent la principale population bénéficiaire, soit environ **66,3%**.

Évolution du nombre des bénéficiaires AC

2022

15.216

2021

14.910



Hausse de **4,5%** des Prestations Régliées

En 2022, la CNRA a procédé au règlement d'un montant de prestations de **147,31 MDH** contre **140,93 MDH** un an auparavant, en hausse de **4,5%**.

Évolutions des prestations réglées (en Mdh)



Stagnation des Provisions Mathématiques

Le montant des provisions mathématiques de rentes AC, constitué au 31 décembre 2022, s'élève à **270,55 MDH** en stagnation avec l'année 2021 soit **270,47 MDH**.

Chiffres Clés 2022

Gestion Propre

> Domaine Retraites

2022

1.571,52 Mdh

PRIMES & COTISATIONS
COLLECTÉES

1.326,61 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

> Recore

71.132

NOMBRE DES ACTIFS
COTISANTS

1.427,85 Mdh

CHIFFRE D'AFFAIRES

863,57 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

8.416,54 Mdh

PROVISIONS MATHÉMATIQUES

> Autres produits de retraite (*)

143,67 Mdh

CHIFFRE D'AFFAIRES

463,04 Mdh

PRESTATIONS RÉGLÉES

(*) FRAM, Addamane Alhirafi, CFC, Rentes Immédiates, Rentes Différées, ADI, Pensions Figées, Caisse Interne de Retraite de l'OCP



Gestion Propre

➤ Domaine Retraites

➤ RECORE : Régime Complémentaire de Retraite

RECORE est un Régime de Retraite Complémentaire par capitalisation collective, à affiliation facultative offrant des avantages multiples. Il se distingue par son but non lucratif, les bénéfices réalisés dans la gestion financière, technique et administrative sont distribués, dans leur totalité, au profit des affiliés, sous forme de revalorisation.

Conçu et commercialisé par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) depuis 1988, RECORE est considéré comme l'un des principaux Régimes de Retraite Complémentaire garantissant un complément de revenu à l'âge de la retraite.

Hausse de **19%** du Nombre des Actifs Cotisants

L'année 2022 a enregistré une hausse du nombre d'affiliés actifs cotisants de **19%** par rapport à 2021, portant le nombre total d'affiliés cotisants à RECORE à **71.132** contre **59.760** un an auparavant.

Évolution du nombre des affiliés cotisants



Hausse de **24,6%** du Chiffre d'Affaires

En 2022, la CNRA a procédé à la collecte des cotisations d'affiliation et de validation pour un montant de **1.427,85 MDH** en 2022 contre **1.146,34 MDH** en 2021, en augmentation de 24,6% suite au versement en avril 2022 de la cotisation exceptionnelle d'un grand adhérent pour un montant de **148 MDH** ainsi que de l'évolution du volume de cotisations et de validations opérées par d'autres adhérents.

Évolution du chiffre d'affaires (en Mdh)



VALEURS DU POINT « RECORE »

Après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, la CNRA a procédé au maintien des valeurs d'acquisition et de service du point relatives au régime RECORE, à compter du 1^{er} janvier 2023, respectivement à 2,1356 DH et 0,2098 DH.

Hausse de **51%** des Prestations Servies

8.006 nouveaux dossiers ont été liquidés en 2022 contre **5.302** dossiers un an auparavant, soit une hausse de **51%**. Ces nouveaux dossiers se ventilent comme suit :

- Avances sur contrat RECORE : **2.421**
- Option capital : **3.510**
- Rachat des cotisations : **1.882**
- Capital décès : **31**
- Pensions : **160**
- Réversion : **2**

Hors avances sur contrat, le montant des prestations réglées au cours de l'exercice sous revue, a atteint **863,57 MDH** contre **660,68 MDH** en 2021, en hausse de **30,7%**.

Évolution des prestations réglées (En Mdh)



Hausse de **21,1%** des Provisions Mathématiques

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit à **8.416,54 MDH** contre **6.950,36 MDH** en 2021, soit une hausse de **21,1%**.

Évolution des provisions mathématiques (En Mdh)



Gestion Propre

» Domaine Retraites

» FRAM : Fonds de Retraite des Avocats du Maroc

En 1991, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a mis en place le Fonds de Retraite des Avocats du Maroc (FRAM).

Ce Régime assure aux avocats titulaires et stagiaires des prestations de retraite à partir de 60 ans d'âge, des prestations en cas d'invalidité et une pension aux ayants droit en cas de décès.

FRAM se caractérise par la diversité de ses ressources de financement constituées essentiellement des intérêts servis par la CDG sur le compte global des avocats, des cotisations individuelles des avocats au titre de l'affiliation et de la validation et d'autres ressources pouvant être arrêtées par les différents barreaux.

Légère Hausse du Nombre des Avocats Immatriculés

Le nombre d'avocats immatriculés au FRAM depuis sa création se chiffre à **6.332** en légère hausse par rapport à l'année 2021.

Évolution du nombre des avocats immatriculés

2022



2021



Hausse de 3,7% du Chiffre d'Affaires

Les sommes recouvrées s'établissent à **10,22 MDH** en 2022 contre **9,86 MDH** en 2021, en augmentation de **3,7%**.

Évolution du chiffre d'affaires (en MDH)

2022



2021



VALEURS DU POINT «FRAM»

Après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, la CNRA a procédé au maintien des valeurs d'acquisition et de service des points relatives au Régime FRAM, à compter du 1^{er} janvier 2023, respectivement à 1,9210 DH et 0,1784 DH.

Hausse de **7,1%** des Prestations Servies

La CNRA a procédé à la liquidation de 88 nouveaux dossiers au profit des bénéficiaires du FRAM.

Compte tenu de ces nouvelles liquidations, le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2022 a atteint **1.307**. Le montant total de pensions payées en 2022, s'élève, quant à lui, à **11,33 MDH** contre **10,57 MDH** en 2021, en hausse de **7,1%**.

Évolution des prestations réglées (en Mdh)



Hausse de **15,2%** des Provisions Mathématiques

Le montant des provisions constituées couvrant les droits des assurés, s'établit à **457,15 MDH** contre **396,85 MDH** en 2021, soit une hausse de **15,2%**.

Évolution des provisions mathématiques (en Mdh)



➤ Addamane Al Hirafi

Au titre de l'année 2022, la quote-part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées par le Régime Addamane Al Hirafi se chiffre à **0,20 MDH** contre **0,33 MDH** en 2021.

Durant la même année, le nombre de dossiers liquidés s'élève à 125 contre 158 dossiers en

2021 et le montant total des prestations réglées s'élève à **0,64 MDH**.

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit en 2022 à **44,81 MDH** contre **44,46 MDH** en 2021.

➤ Produits de retraites divers

La CNRA a procédé en décembre 2012, à la prise en charge des prestations de la Caisse Interne de Retraite de l'Office Chérifien des Phosphates, non transférées au RCAR, à savoir :

- La pension fixe au profit des actifs ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des actifs ;
- La pension fixe au profit des pensionnés ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des pensionnés.

Le montant total des prestations réglées en 2022 s'élève à **376,60 MDH** contre **371,18 MDH**, un an auparavant, en hausse de **1,5%**, servies au profit de **36.372** bénéficiaires.

En contrepartie des engagements pris dans le cadre de la gestion de ces Régimes, la CNRA a constitué à fin 2022, une provision technique d'un montant de **7.494,91 MDH** contre **6.980,69 MDH** en 2021, en hausse de **7,4%**.

La CNRA a aussi procédé en 2022, au paiement des rentes figées de quelques organismes publics d'un montant total de **10,34 MDH** au profit de **416** bénéficiaires.

Le montant des provisions mathématiques constituées s'élève à **450,79 MDH**, contre **205,39 MDH** en 2021, en hausse de **119,5%**.

La CNRA a mis en place en mai 2021, un produit de rentes différées déployé, en premier lieu, au profit des bénéficiaires des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation ayant été réinsérés dans le secteur public à des âges tardifs

ne leur permettant pas d'avoir, à la retraite, des niveaux de pension décents.

Le produit dénommé « INSAF », par le souscripteur, pour les besoins de ce segment, a enregistré le versement de cotisations en 2022 pour un montant de **0,82 MDH**. Le montant total des prestations réglées en 2022 s'élève quant à lui à **1,32 MDH** au profit de **14** bénéficiaires.

Le montant des provisions constituées s'élève à **34,52 MDH** en 2022 contre **29,44 MDH** en 2021.

L'année 2021 avait enregistré également la mise en place d'un nouveau produit de rentes immédiates, déployé, dans un 1^{er} temps, au profit du personnel en activité du secteur de la distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide (Régies & Sociétés Délégataires). L'objectif étant de leur servir des rentes complémentaires à la date de retraite.

Ce produit a été souscrit, également, par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail au profit de son personnel.

Au 31 décembre 2022, et suite à la souscription d'un autre adhérent à ce produit de rentes immédiates, le nombre d'affiliés s'élève à **1.568** personnes.

En 2022, le montant total de primes collectées s'élève à **127,96 MDH** et le montant des prestations servies s'établit à **54,46 MDH**.

Le montant des provisions constituées s'élève, en 2022, à **75,64 MDH**.

Chiffres Clés 2022

Gestion pour compte de tiers

1.154,2 Mdh
PRESTATIONS RÉGLÉES

1.426.819
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES (*)

(*) Y compris les bénéficiaires du programme TAYSSIR

Charbonnages du Maroc (CDM)

En application de la décision de la liquidation des CDM, une convention a été conclue en date du 28/05/2004 liant le Ministère Chargé des Finances, le Ministère Chargé de l'Énergie et des Mines, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et la CNRA, et ce, afin de préserver et garantir les droits des ex-employés CDM, victimes d'Accidents du Travail et/ou de Maladies Professionnelles.

En plus de la gestion des arrérages des rentes relatives aux victimes des accidents du travail et de maladies professionnelles avant la constitution du capital auprès de la CNRA, cette dernière assure le suivi des procédures judiciaires au niveau des différents tribunaux du Royaume.

Le montant des arrérages émis en 2022 a atteint **17,26 MDH** en augmentation de **33,9%** par rapport à 2021 en raison de la hausse des arrérages émis suite à l'exécution de jugements d'aggravation des maladies professionnelles.

Le nombre de bénéficiaires est passé de 1.374 bénéficiaires en 2021 à 1.318 bénéficiaires en 2022.

➤ Domaine Fonds de Solidarité

Fonds d'Entraide Familiale

Durant l'année 2022, la CNRA a pris en charge **10.275** nouveaux dossiers correspondant à **18.114** enfants bénéficiaires.

Les avances émises à fin 2022 se sont élevées à **146,99 MDH** en progression de **23,5%** par rapport à 2021, en ligne avec la croissance du nombre de bénéficiaires du programme **(+16,1%)**.

Le nombre de bénéficiaire du Fonds s'élève en 2022 à **39.380** contre **33.930** en 2021.

Aide aux veuves (Daam Al Aramil)

L'Etat a confié à la CNRA la gestion et le paiement de l'aide directe au profit de veuves en situation de précarité ayant des enfants orphelins à charge.



Au titre de l'exercice 2022, la CNRA a pris en charge **10.241** nouveaux dossiers correspondant à **19.537** orphelins. Le montant des aides émises a atteint **599,44 MDH** contre **584,21 MDH** en 2021, en hausse de **2,6%**. Le nombre d'orphelins correspondant est passé de **156.027** en 2021 à **158.961** en 2022, soit une hausse de **1,9%**.

Fonds du Travail

La CNRA a pris en charge, à partir du 1^{er} juillet 2013, la gestion des Fonds du Travail constitués du Fonds de Majoration des Rentes, du Fonds de Solidarité des Employeurs et du Fonds de Garantie.

Durant l'année 2022, la CNRA a pris en charge **2.203** nouveaux dossiers de majoration et a procédé à l'émission de prestations pour un montant de **344,84 MDH** contre **335,33 MDH** en 2021, soit une hausse de **2,8%**, et ce, au profit de **39.260** bénéficiaires contre **39.221** en 2021.

Programme Social TAYSSIR

Une convention a été signée, le 22 juillet 2022, entre la CNRA, le Ministère de l'Education Nationale du Préscolaire et des Sports et le Ministère de l'Economie et des Finances, pour la gestion mandatée par la CNRA du programme social « Tayssir » qui constitue l'un des programmes sociaux les plus importants au Maroc, notamment au vu de son impact sur la promotion de l'éducation chez les populations les plus fragiles et sur la réduction de la déperdition scolaire.

Au 31/01/2023, **352.250** nouvelles inscriptions (tuteurs) au programme « Tayssir » ont été enregistrées, grâce aux différents canaux mis à la disposition de la population éligible (mobile, portail web et un réseau de plus de **11.000** agences de proximité).

Le paiement de la période Mai-Juin-Juillet 2022, au titre de l'année scolaire 2021-2022, est planifié pour début 2023.

Gestion pour Compte de Tiers

➤ Domaine Retraites

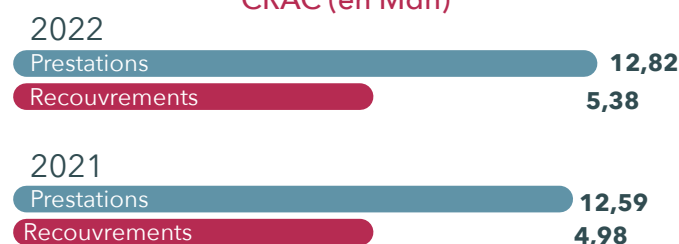
CRAC : Caisse de Retraites des Avocats de Casablanca

Au titre de l'exercice 2022, la Caisse a connu l'immatriculation de 108 avocats. Ainsi, le nombre total d'avocats affiliés à la CRAC a atteint 4.211.

Les recouvrements de l'exercice 2022 s'élèvent à **5,38 MDH** contre **4,98 MDH** en 2021, en augmentation de 8%.

Au niveau des prestations, 32 dossiers de pensions de retraite ont été liquidés au cours de l'exercice 2022. Les pensions réglées au cours de l'exercice sous revue ont atteint **12,82 MDH**, contre **12,59 MDH** en 2021.

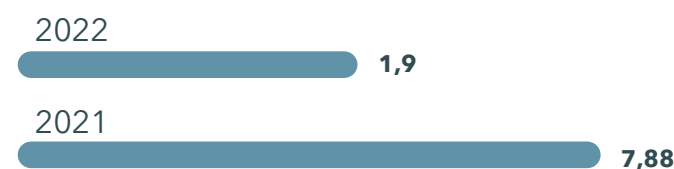
Évolution des recouvrements et prestations CRAC (en Mdh)



RRMCC : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers

Au 31 décembre 2022, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à **1,9 MDH** contre **7,88 MDH** en 2021, en baisse de **75,89%** et ce, sous l'effet de l'arrêt de la collecte des cotisations des affiliés et des contributions de la chambre suite à la liquidation du régime, en 2022, conformément à la loi 42-22.

Évolution des recouvrements (en Mdh)



Gestion Financière

➤ Situation du portefeuille consolidé

À fin 2022, les portefeuilles CNRA affichent un encours de **23,7 Milliards de Dirhams** en augmentation de **0,08 Milliards de Dirhams** par rapport à fin 2021.

Les achats opérés sur les portefeuilles CNRA ont totalisé **3 MDH** pour l'OPCI et **101 MDH** pour la dette privée financés par les cessions des bons de trésors.

Performances Financières

» Bilan

» Le total bilan de la CNRA s'établit à **25.552,06** contre **22.573,48 MDH** en 2021, soit une augmentation de **13,2%**

Passif

Le **Financement Permanent**, qui en 2022, représente **98,6%** du passif, est ventilé comme suit :

- Les capitaux propres, constitués de la réserve d'égalisation et du résultat net de l'exercice, s'élèvent à **663,73 MDH** contre **1.085,33 MDH**, en baisse de **38,8%** ;
- Les provisions et réserves, qui constituent les engagements actuariels de la CNRA envers ses assurés, ont atteint un montant de **24.542,39 MDH** contre **21.194,97 MDH** un an auparavant, soit une hausse de **15,8%** par rapport à l'exercice précédent, représente **96%** du total Passif. Cette évolution est expliquée par les nouvelles modalités de calcul des provisions en application de la nouvelle circulaire de l'ACAPS.

Le **Passif Circulant**, qui s'élève à **345,94 MDH** contre **293,19 MDH** en 2021, correspond principalement aux dettes relatives au produit RECORE d'un montant de **61 MDH**, à l'amortissement de la surcote **96 MDH**, aux charges de personnel et organismes sociaux **42 MDH** et aux Commissions de gestion d'actifs CDG et CDG Capital **34 MDH**.

Actif

Les placements, en hausse de **14,3%** par rapport à l'exercice précédent, se chiffrent **24.502,26 MDH** et constituent **95,9%** du total de l'actif. Cette variation est expliquée principalement par l'acquisition des OPCI de l'ordre de **3.000 MDH**.

Actif circulant, s'élève à **693,98 MDH** contre **772,55 MDH** en 2021, constitué principalement des intérêts courus et non échus relatifs à la poche Taux pour **453 MDH**, des produits à recevoir RECORE pour **82 MDH**, des Créances de gestion pour compte pour un montant global de **60 MDH** et des Intérêts de retard et d'actualisation centralisation AT pour **36 MDH**.

Comptes des produits et charges

Le résultat de l'exercice 2022 s'est soldé par un déficit d'un montant de **421,59 MDH**, contre un excédent d'un montant de **160,18 MDH** en 2021. Ceci est dû principalement aux résultats déficitaires techniques et de gestion excédant le résultat financier positif qui est de **2.317,83 MDH**.

En MDH	2022	2021	Variation %
PRODUITS	5.376,53	4.873,94	10,3%
Cotisations, primes et capitaux constitutifs	2.607,58	1.978,34	31,8%
Produits de placements	2.739,63	2.873,68	-4,7%
Revenus de placements	772,74	801,61	-3,6%
Intérêts des dépôts et autres produits de placements.	13,01	16,55	-21,4%
Profits sur réalisation valeurs placements	1.953,93	2.054,88	-4,9%
Décote	-0,05	0,64	-
Autres produits	29,32	21,92	33,8%
CHARGES	5.798,12	4.713,77	23,0%
Prestations réglées	1.899,38	1.587,22	19,7%
Variations des Provisions Techniques	3.344,63	1.042,70	220,8%
Frais Généraux	132,29	115,76	14,3%
Charges de placements	421,80	1.967,64	-78,6%
Charges d'intérêts	-	-	0,0%
Pertes sur réalisation des Placements	344,51	1.894,70	-81,8%
Frais de Gestion des placements	11,75	17,51	-32,9%
Autres charges de placements	1,05	0,57	83,6%
Amortissement surcote	34,42	54,86	-37,3%
Dotations sur placement	30,06	-	-
Charges non techniques non courantes	0,02	0,45	-95,8%
Résultat	- 421,59	160,18	-

Le total des produits de la CNRA a atteint, en 2022, un montant de **5.376,53 MDH** contre **4.873,94 MDH** un an auparavant, soit une hausse de **10,3%**. Quant au total des charges, il est passé de **4.713,77 MDH** en 2021 à **5.798,12 MDH** en 2022, enregistrant une hausse de **23%**.

Cotisations, primes et capitaux reçus : La hausse de **31,8%** est due, principalement à la hausse des encaissements du produit RECORE de **281,51 MDH** et des Rentes AT de **166,20 MDH** et aux cotisations du produit de rentes immédiates

qui s'élèvent à **127,96 MDH** en 2022, première année d'exploitation du produit.

Provisions techniques : La variation positive est expliquée principalement par l'augmentation des variations de provisions des assurances vie de l'ordre de **2.447 MDH** atténuée par la reprise de la provision de renforcement des provisions mathématiques de l'ordre de **-261 MDH**.

Charges de placements : Une diminution expliquée principalement par une baisse des pertes sur réalisation des placements de **-1.550 MDH**.

Bilan synthétisé au 31/12/2022

Actif

En MDH	2022	2021
Actif immobilisé	24.757,93	21.562,54
Immobilisations en non-valeurs	120,25	-
Immobilisations incorporelles	18,09	13,87
Immobilisations corporelles	95,30	96,43
Immobilisations financières (autres que placements)	22,04	20,66
Placements	24.502,26	21.431,57
Actif circulant (hors trésorerie)	693,98	772,55
Créances de l'actif circulant	693,98	772,55
Trésorerie	100,15	238,40
TOTAL ACTIF	25.552,06	22.573,48

Passif

En MDH	2022	2021
Financement permanent	25.206,13	22.280,29
Capitaux propres	663,73	1.085,33
Provisions et réserves	24.542,39	21.194,97
Passif circulant	345,94	293,19
Dettes du passif circulant	345,42	292,68
Provisions pour risques et charges	0,51	0,51
TOTAL PASSIF	25.552,06	22.573,48

Régime Collectif d'Allocation de Retraite



Création

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution publique de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant Loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la CNRA elle-même gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Les principaux droits garantis par le RCAR sont :

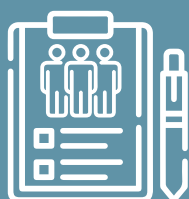
- La pension de retraite, d'invalidité ou de décès ;
- Le pécule ;
- Les allocations familiales.



Champs d'application

Le Régime Général est le Régime de base du personnel relevant du champ d'application du RCAR. Il s'applique au personnel contractuel de droit commun, temporaire, journalier et occasionnel de l'État et des Collectivités Locales, au personnel soumis au contrôle financier prévu par le Dahir n° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960) organisant le contrôle financier de l'État sur les offices, ainsi que les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'État ou des collectivités.

Le Régime Complémentaire, quant à lui, est un Régime conventionnel. Sont soumis obligatoirement à ce Régime les affiliés au Régime Général justifiant d'un salaire supérieur au plafond des salaires, fixé annuellement par le RCAR et dont l'employeur est signataire de la convention d'adhésion à ce Régime.



Paramètres du Régime

SALAIRE PLAFOND

Le salaire plafond du Régime est porté, à compter du 1^{er} janvier 2022, à **19.252 DH** par mois, contre **19.085 DH** par mois un an auparavant, soit une hausse en valeur de 167 DH.

À noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, le taux de revalorisation est de **1,32%** pour un salaire plafond de **19.632 DH**.

REVALORISATION DES PENSIONS

Les pensions servies par le RCAR durant l'exercice 2022 ont bénéficié d'une revalorisation au taux de 1,32% contre 1,40% l'année précédente.

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Durant cette année, le RCAR a enregistré un montant de frais généraux s'élevant à **99,3 MDH** contre **86,07 MDH** un an auparavant.

En ce qui concerne les frais facturés au titre de la prestation de gestion financière, ils ont connu une baisse de -37,3% en passant de **73,2 MDH** en 2021 à **45,9 MDH** en 2022. Durant cette année les ratios de gestion ont été impactés par :

- L'assujettissement du personnel contractuel des Académies Régionales de l'Éducation et de la Formation à la Caisse Marocaine des Retraites induisant une baisse des cotisations ;
- La baisse de FGF variables ;
- La baisse de la valeur de marché du portefeuille.

Le ratio TER (Total Expense Ratio : (FGAT + FGF) / PFM) a ainsi connu une légère baisse de -0,4 points en passant de 0,117% en 2021 à 0,113% en 2022. Malgré ces impacts, le ratio TER demeure stable et enregistre une amélioration importante depuis 2017.

Chiffres Clés 2022

Régime Général

3.523

EMPLOYEURS ADHÉRENTS

144.162

BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

549.061

AFFILIÉS À DROITS

3.237,86

RECOUVREMENTS (Y compris CIR)

119.955

AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS

7.354,64 Mdh

PENSIONS RÉGLÉES



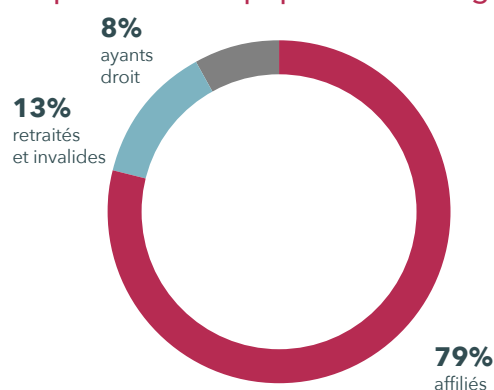
Régime Général

Population du Régime

Au 31 décembre 2022, le Régime Général du RCAR compte **693.223** participants, répartis comme suit :

- **549.061** affiliés dont 119.955 actifs cotisants ;
- **90.379** retraités et invalides ;
- **53.783** ayants droit.

Répartition de la population du Régime

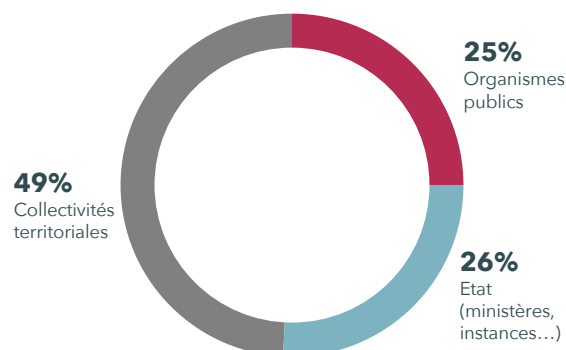


Employeurs Adhérents

Au 31 décembre 2022, le nombre d'institutions adhérentes au Régime, se chiffre à **3.523** contre **3.514** en 2021, en hausse de **0,26%** par rapport à l'année précédente :

- Collectivités territoriales : **1.733**
- État (ministères, instances...) : **920**
- Organismes publics : **870**

Répartition des institutions adhérentes



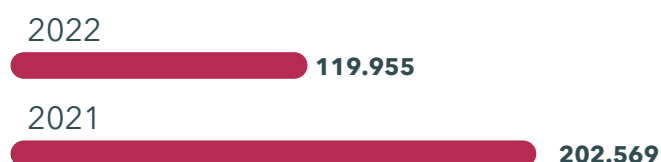
Évolution du nombre des institutions adhérentes



Affiliés actifs cotisants

Au 31 décembre 2022, le nombre d'affiliés actifs cotisants a enregistré une baisse de **40,8%** passant de **202.569** en 2021 à **119.955** en 2022 du fait principalement de l'assujettissement du personnel des AREF au Régime de pensions civiles de la CMR.

Évolution du nombre des affiliés actifs cotisants



Prestations

Le montant des prestations allouées a augmenté, quant à lui, de **4,3%** en passant de **7.123,7 MDH** en 2021 à **7.428,80 MDH** en 2022. Pour ce qui est du montant payé des pensions, il s'est établi à **7.354,64 MDH** contre **7.088,57 MDH** en 2021, soit **99%** du montant alloué.

L'évolution des prestations servies s'explique, d'une part, par la hausse du nombre de pensionnés de **2,5%** et, d'autre part, par la revalorisation des pensions.

Évolution des prestations allouées (en Mdh)



Recouvrements

Hors révisions liées aux intégrations des Caisses Internes de Retraite (CIR), le Régime a procédé durant l'exercice sous revue, au recouvrement des cotisations et contributions pour un montant de **3.126,91 MDH** contre **3.834,67 MDH** une année auparavant, en baisse de 18,5% sous l'effet du départ des AREF au régime des pensions civiles de la CMR.

Évolution des recouvrements (en Mdh)

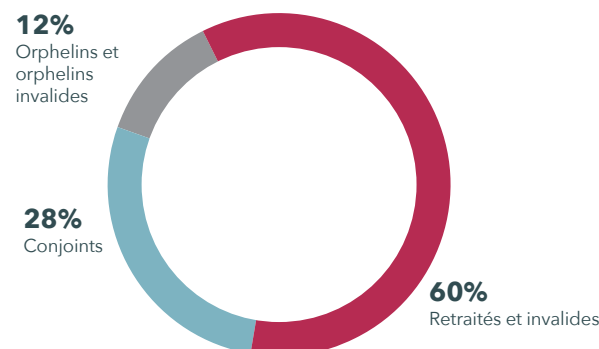


Bénéficiaires de pensions

En 2022, Le nombre de nouvelles liquidations de pensions au cours de l'exercice sous revue se chiffre à **7.268** contre **10.560** en 2021, en baisse de **31,2%** et est ventilé comme suit :

- Retraités : **4.356**
- Invalides : **18**
- Conjointes : **2.017**
- Orphelins (non invalides) : **787**
- Orphelins invalides : **90**

Répartition du nombre des bénéficiaires de pensions



Compte tenu de ces nouvelles liquidations, le nombre total des bénéficiaires de pensions s'est élevé à **144.162** contre **140.678** en 2021, soit une augmentation de **2,5%**.

Évolution du nombre des pensions liquidées



Pilotage Actuariel

En sa qualité de gestionnaire pour le compte de l'Etat des Fonds de prévoyance et de retraite et conformément aux bonnes pratiques internationales en matière de pilotage actuariel des Régimes de retraite, préconisant la réalisation pour ces Régimes des études actuarielles régulières pour la mesure de leurs viabilités et l'anticipation sur les éventuels déficits futurs, la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG établit annuellement le bilan actuariel de ses principaux Régimes gérés, en l'occurrence le Régime RCAR.

C'est ainsi que le pilotage actuariel du Régime RCAR est mené à travers la réalisation, chaque année, d'un bilan actuariel permettant la projection sur le long terme de ses ressources et engagements ce qui permet de procéder au calcul des indicateurs de viabilité du régime à travers la détermination de l'année prévisionnelle d'épuisement des fonds (Horizon de viabilité) et la mesure du niveau de couverture des engagements. Ce bilan actuariel permet aussi l'étude des options de réforme du Régime pouvant améliorer sa viabilité. Dans un souci de fiabilisation des résultats du bilan actuariel, ce dernier fait l'objet, chaque année, d'une certification par un Actuaire indépendant.

Au titre de l'exercice 2022, les résultats du bilan actuariel du Régime Général du RCAR se résument comme suit :

ANALYSE EN GROUPE SEMI FERMÉ⁽¹⁾

Le tableau ci-après résume les résultats de ce scénario :

Catégories	2022 (En MDH)
Engagements (1)	248.300
Ressources (2)	156.346
Cotisations escomptées	34.465
Réserves	12.181 (Valeur marché)
Engagement non couvert (1-2)	91.953
Taux de préfinancement (1/2)	62,97%

1 Selon cette approche, le Régime est supposé être fermé aux nouveaux entrants. Toutefois, les affiliés actifs actuels continuent de cotiser au Régime jusqu'à totale extinction.

2 Cette approche traduit le fonctionnement normal du Régime dans l'hypothèse de la continuité de l'activité jusqu'à épuisement des fonds.

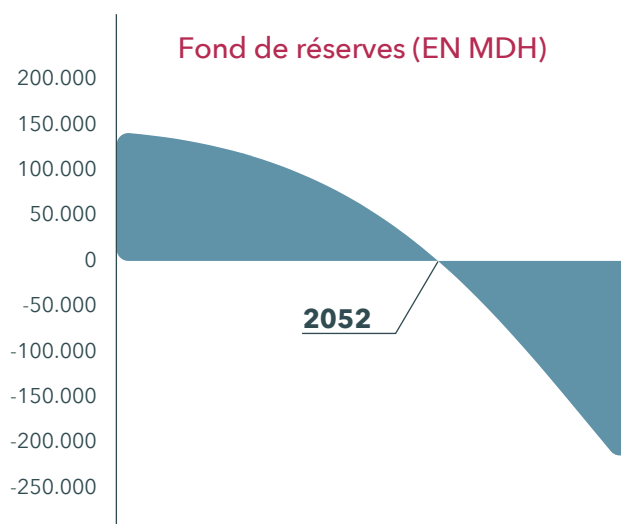
Ainsi, le taux de préfinancement des engagements actuariels se situe à **62,97%**, contre **64,72%** un an auparavant.

La variation de ces indicateurs est expliquée principalement par la hausse du niveau de la courbe des taux zéro coupon.

ANALYSE EN GROUPE OUVERT⁽²⁾

Selon le scénario « Groupe Ouvert », l'épuisement des Fonds du Régime se situerait aux alentours de l'**horizon 2052**.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des fonds sur la durée de projection.



Chiffres Clés 2022

Régime Complémentaire

41.368
AFFILIÉS ACTIFS

10.299
BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

244,62 Mdh
RECOUVREMENTS

120,04 Mdh
PENSIONS RÉGLÉES



Régime Complémentaire

Population du régime

À fin 2022, le Régime Complémentaire compte **51.667** participants, contre **44.168** participants en 2021, soit une hausse de **16,9%** par rapport à l'année précédente. Cette population est répartie comme suit :

- **41.368** affiliés actifs
- **10.299** pensionnés

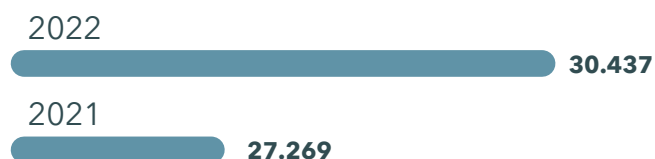
Évolution de la population du Régime



Affiliés actifs cotisants

Le nombre des affiliés actifs cotisants au Régime Complémentaire est passé de **30.437** en 2022 contre **27.269** en 2021, en augmentation de **11,6%**.

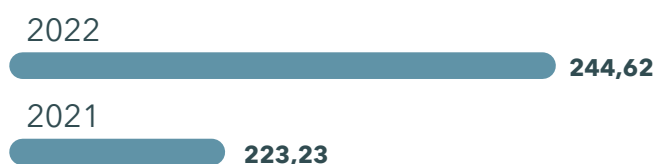
Évolution du nombre des affiliés actifs cotisants



Recouvrements

Les sommes recouvrées au titre des cotisations et contributions ont atteint **244,62 MDH** contre **223,23 MDH** pour l'année 2021, en augmentation de **9,6%**.

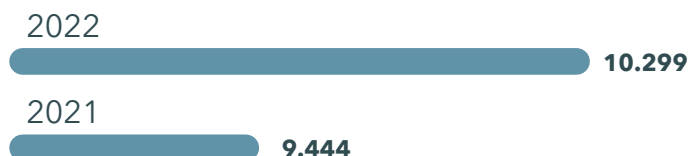
Évolution des recouvrements (en Mdh)



Bénéficiaires de pensions

Le nombre de bénéficiaires de pensions est passé de **9.444** pensionnés en 2021 à **10.299** pensionnés à fin 2022, soit une hausse de **9,05%**.

Évolution du nombre des bénéficiaires de pensions

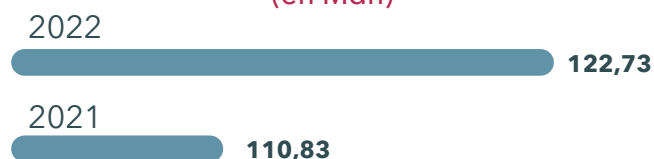


Prestations allouées

En 2022, le RCAR a procédé à l'allocation des pensions du Régime Complémentaire pour un montant de **122,73 MDH** contre **110,83 MDH** en 2021, soit une hausse de **10,74%**.

Pour ce qui est du montant payé des pensions, il s'est établi à **120,04 MDH** contre **109,44 MDH** l'année précédente, en hausse de **9,7%**, expliquée principalement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Évolution du montant des prestations allouées (en Mdh)



Gestion Financière

➤ Évolution du portefeuille RCAR

Régime Général

Le portefeuille RCAR-RG a réalisé durant l'année 2022 une performance de **-6,07%**. Cette performance est imputée essentiellement au comportement de la poche actions cotées avec une contribution de **(-4,09%)** et la hausse des Taux d'intérêt avec une contribution de la poche de **(-1,90%)**.

Régime Complémentaire

Le portefeuille RCAR RC affiche à fin 2022 une performance de **-1,73%** soit une sous-performance de **-1,25%**. La contreperformance générée est imputée principalement à un effet de hausse des taux d'intérêt.

Performances Financières du Régime Général

➤ Bilan

Passif

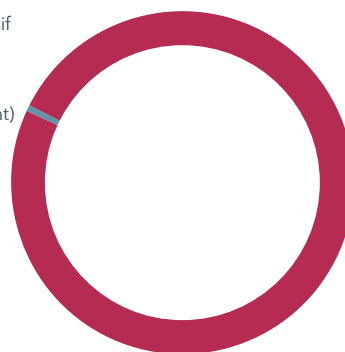
Au terme de l'exercice 2022, les ressources du Régime se sont élevées à **111.701,54 MDH** contre **118.803,02 MDH** en 2021, en baisse de **7.101,48 MDH** soit **6%**.

Les ressources du Régime sont constituées essentiellement des fonds réglementaires (y compris le résultat de l'exercice) et des provisions techniques, soit **98,9%** du total ressources de 2022.

Répartition des ressources

1,08%

Dettes du Passif
Circulant
(y compris
les dettes
de financement)



98,92%

Provisions,
Fonds et Réserves
Techniques
(y compris
le résultat net)

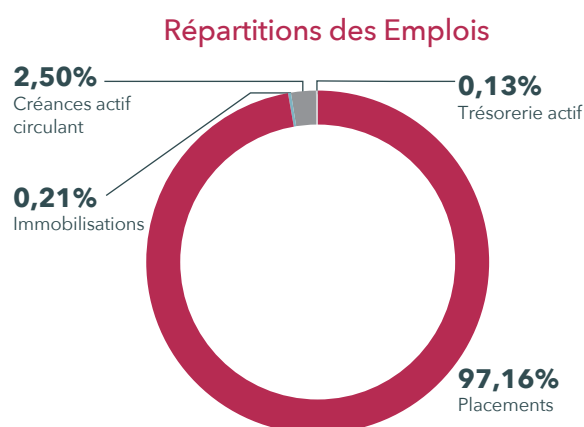
Les Fonds et Réserves Techniques s'élèvent à **118.735,94 MDH**, et sont constitués des éléments ci-dessous :

- Les Fonds Réglementaires s'élèvent à **25.843,83 MDH** contre **25.150,49 MDH** en 2021.
- Les Réserves Techniques, destinées à faire face aux engagements du RCAR à l'égard de ses pensionnés, atteignent **92.892,11 MDH** contre **88.664,98 MDH** en 2021, soit une hausse de **4,8%**.

Les **Dettes du Passif Circulant**, pour un montant de **1.207,01 MDH** contre **3.148,17 MDH** l'an passé, ont diminué de **61,7%** expliquée principalement par le reclassement du montant de la réserve des retraitables (affiliés ayant plus de 60 ans en instance de liquidation) constatée à hauteur de **1.733 MDH** en 2021 et ce, suite à une recommandation de l'ACAPS.

Actif

Au terme de l'exercice 2022, le total net des emplois (après amortissements et provisions de l'ordre de **6.962,34 MDH**) a atteint **111.701,54 MDH** contre **118.803,03 MDH** en 2021, en baisse de **6%**.



Les Placements, représentant **97,2%** du total des emplois, se chiffrent à **108.531,07 MDH**, en baisse de **6,1%** par rapport à l'exercice précédent soit de **7 Milliards de Dirhams** qui s'explique principalement par l'effet combiné de la réduction des parts OPCVM de l'ordre de **6 Milliards de Dirhams** et de l'augmentation de la provision de la poche action de l'ordre de **2 Milliards de Dirhams**. Les placements sont composés essentiellement :

- De portefeuille « Obligations et bons » qui a baissé de **0,4%** en 2022. Il atteint un montant de **43.704,33 MDH**, représentant **40%** du total des placements, contre **43.898,46 MDH** en 2021, équivalent à **38%** du total des placements.
- De portefeuille « Actions et parts sociales », qui représente **52%** du total des placements en 2022, se chiffre à **56.163,46 MDH** contre **61.245,16 MDH** en 2021, soit une baisse de **8,32%**.
- Des placements immobiliers, en hausse de **15,1%**, ont atteint **5.972,07 MDH** contre **5.189,14 MDH** en 2021.

Quant au montant des **créances de l'actif circulant**, il s'élève à **2.787,65 MDH** contre **2.979,45 MDH** en 2021, en baisse de **6,4%**. Il est composé essentiellement des éléments suivants :

- Coupons courus et non échus relatifs aux Obligations et Bons de Trésor pour un montant de **1.508 MDH** ;
- Estimation des cotisations non encaissées et non déclarées pour un montant de **463 MDH** ;
- Engagements sans versement pour **573 MDH**.



➤ Compte des produits et charges

L'exercice 2022 s'est soldé par un déficit de **8.241,48 MDH** contre un excédent de **1.839,31 MDH** en 2021 soit une baisse de **10.080,80 MDH**. Cette diminution est expliquée par le solde technique du Régime Général qui s'affiche à **-3.593,23 MDH** contre **-3.269,00 MDH** en 2021 et le déficit financier de l'exercice qui est de l'ordre de **4.557,12 MDH** contre un excédent de **5.186,54 MDH** un an auparavant.

En MDH	2022	2021	Variation %
PRODUITS	17.376,52	24.682,43	-29,6%
Cotisations et Contributions	3.237,86	3.799,67	-14,8%
Variation des Fonds règlementaires	3.014,57	3.044,93	-1,0%
Produits de Placements	11.102,81	17.820,55	-37,7%
Produits de gestion courants	13,97	9,09	53,7%
Produits de gestion non courants	7,31	8,19	-10,8%
CHARGES	25.618,00	22.843,12	12,1%
Prestations	7.354,64	7.088,57	3,8%
Variation provisions techniques	2.491,02	3.025,03	-17,7%
Charges financières	15.659,92	12.634,01	24,0%
Charges non courantes	16,67	13,82	20,6%
Frais généraux	95,76	81,69	17,2%
RESULTAT	-8.241,48	1.839,31	-

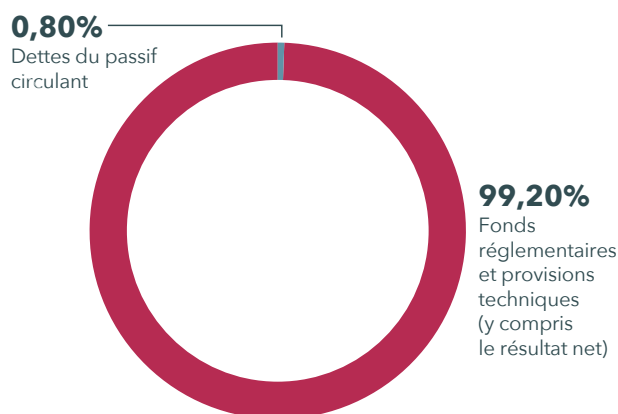
Performances Financières du Régime Complémentaire

➤ Bilan

Passif

Les ressources du Régime Complémentaire s'élèvent à **1.826,76 MDH** contre **1.696,64 MDH** un an auparavant, soit une hausse de **7,7%**.

Répartition des ressources

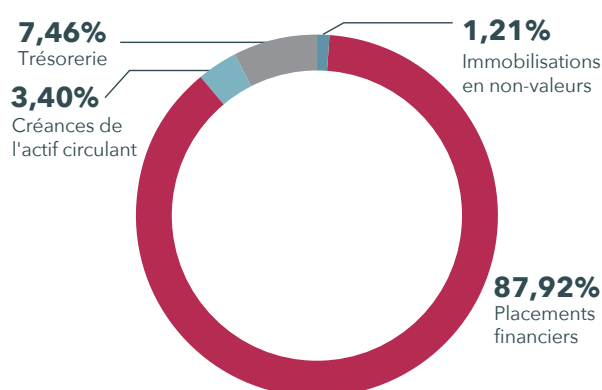


Avec un montant de **1.812 MDH**, le poste « **Fonds & Provisions techniques** », intégrant le résultat de l'exercice, représente près de **99%** du passif du bilan.

Actif

Le total net des emplois a atteint **1.826,76 MDH** contre **1.696,64 MDH** un an auparavant, soit une progression de **7,7%**.

Répartition des emplois



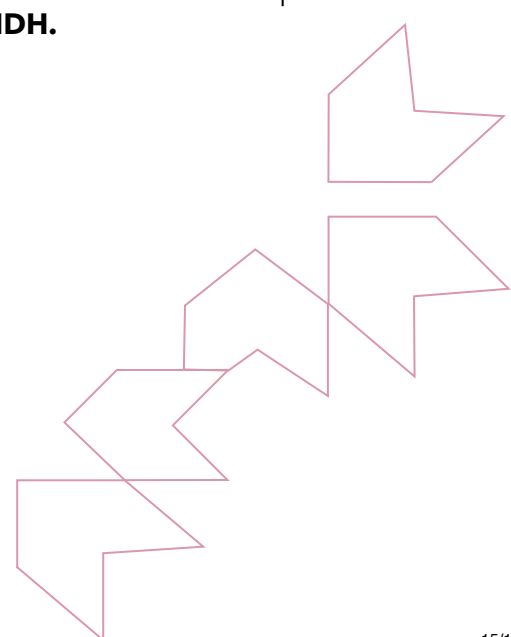
Les **placements financiers**, pour **1.606,14 MDH**, en progression de **9,5%**, représentent en 2022, **89%** des emplois du régime et sont constitués à hauteur de **31%** en placement immobilier investi en 2022 à hauteur de **490 MDH**, **64%** en obligations /bons du trésor et **6%** en actions.

> Compte des produits et charges

Le résultat de l'exercice s'est soldé par un déficit de **108,34 MDH** contre un déficit de 50,11 MDH un an auparavant. Ce résultat est détaillé à travers le compte de produit et charges suivant :

En MDH	2022	2021	Variation %
PRODUITS	208,71	292,73	-28,7%
Cotisations et variation des fonds	166,62	241,86	-31,1%
Produits des Placements	42,09	50,87	-17,3%
Produits de gestion courants	-	-	-
CHARGES	317,05	342,84	-7,5%
Prestations	120,04	109,44	9,7%
Variation provisions mathématiques	123,85	186,29	-33,5%
Charges de placements	68,68	42,45	61,8%
Frais généraux	3,52	4,39	-19,8%
Charges de gestion non courantes	0,97	0,26	265,2%
RESULTAT	-108,34	-50,11	116,2%

Le résultat déficitaire du Régime Complémentaire s'explique par un déficit technique de l'ordre de **77 MDH**, aggravé par le déficit financier qui s'affiche à **26,59 MDH**.



Bilan synthétisé au 31/12/2022

(Régime Général & Régime Complémentaire)

Actif

En MDH	2022	2021
Actif immobilisé	110.397,45	117.284,10
Immobilisations En Non-valeurs	173,52	146,59
Immobilisations Incorporelles	8,17	9,23
Immobilisations Corporelles	53,44	56,73
Immobilisations Financières (Autres que Placements)	25,10	28,36
Placements	110.137,22	117.043,18
Actif Circulant	2.849,82	3.047,04
Trésorerie - Actif	281,03	168,50
TOTAL ACTIF	113.528,30	120.499,66

Passif

En MDH	2022	2021
Financement Permanent	112.306,70	117.334,01
Capitaux Propres	8.349,82	1.789,20
Provisions, Fonds et Réserves Techniques	120.656,44	115.544,72
Dettes de Financement	0,08	0,08
Passif Circulant	1.221,60	3.165,65
Trésorerie - Passif	-	-
TOTAL PASSIF	113.528,30	120.499,66



BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG

Riad Business Center, Avenue Annakhil, Hay Riad B.P. 2173 - Rabat
Tél. : 05 37 71 81 81 - Fax : 05 37 71 82 38
www.cdg.ma - www.cnra.ma - www.rcar.ma